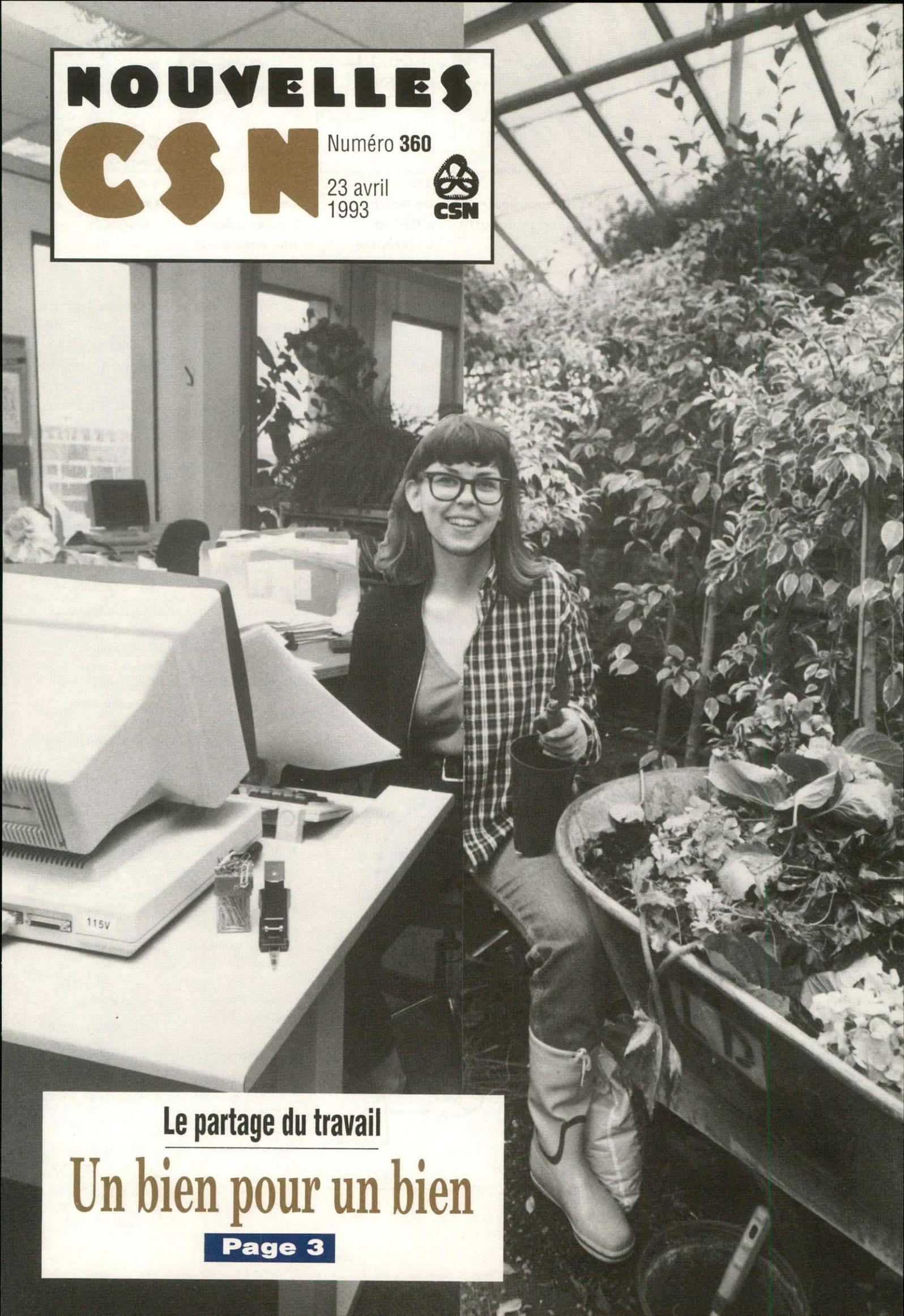


NOUVELLES

CSN

Numéro 360

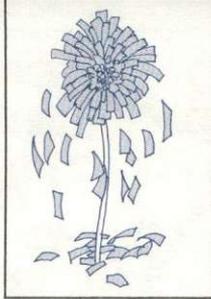
23 avril
1993



Le partage du travail

Un bien pour un bien

Page 3



3

Pour freiner l'effritement social



7

Un nouveau terrain de lutte



10

De Berthio à Girerd à Garnotte



12

Les Laurentides ont une soeur au Chili



14

La jungle de la pige

Numéro

360

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe.

Pour modifier le nombre de copies reçues:
CSN distribution,
1601 de Lorimier,
Montréal H2K 4M5.
(514) 598-2233

Rédaction:

514-598-2159

Numéro central:

598-2121

La reprise économique ne mettra pas fin à la crise si on continue à exclure du partage de la richesse un nombre grandissant de personnes en les privant d'emploi. Or, rien n'indique qu'un renversement de cette tendance soit en train de s'accomplir. C'est plutôt le contraire qui s'annonce.

Un nouveau langage, de nouvelles approches, de nouvelles manières de voir les choses: les régions, les unes après les autres, s'affirment, articulent un discours orienté sur le «Québec des régions». Mais Montréal aussi!

Il n'y a pas un seul caricaturiste ayant atteint une certaine notoriété qui n'ait travaillé, à un moment ou à un autre, pour la CSN.

Convaincu de la nécessité d'établir des liens internationaux de solidarité, à l'heure de la mondialisation des marchés, le Conseil central des Laurentides se cherchait une «région soeur» depuis deux ans. C'est celle de Valdivia, au sud du Chili, qui a été choisie.

L'Association des journalistes indépendants du Québec, un organisme nouvellement affilié à la CSN, a réuni quelque 150 personnes, lors d'un Forum tenu le 20 mars. Objectif de la journée: décider de ce qu'elles désirent obtenir dans une éventuelle convention collective.

Coordination

Jean-Pierre Paré

Rédaction

Michel Crête
Guy Ferland
Louis-Serge Houle
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Marc Laforge
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Jacinthe Pilon
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Collaborations

Jacques Guay
Michel Tremblay
Clément Trudel
Pierre Vadeboncoeur

Conception graphique

Jean Gladu

Mise en page électronique

Jean Gladu
Sophie Marcoux
Jean-Pierre Paré

Photographe

Alain Chagnon
Michel Giroux

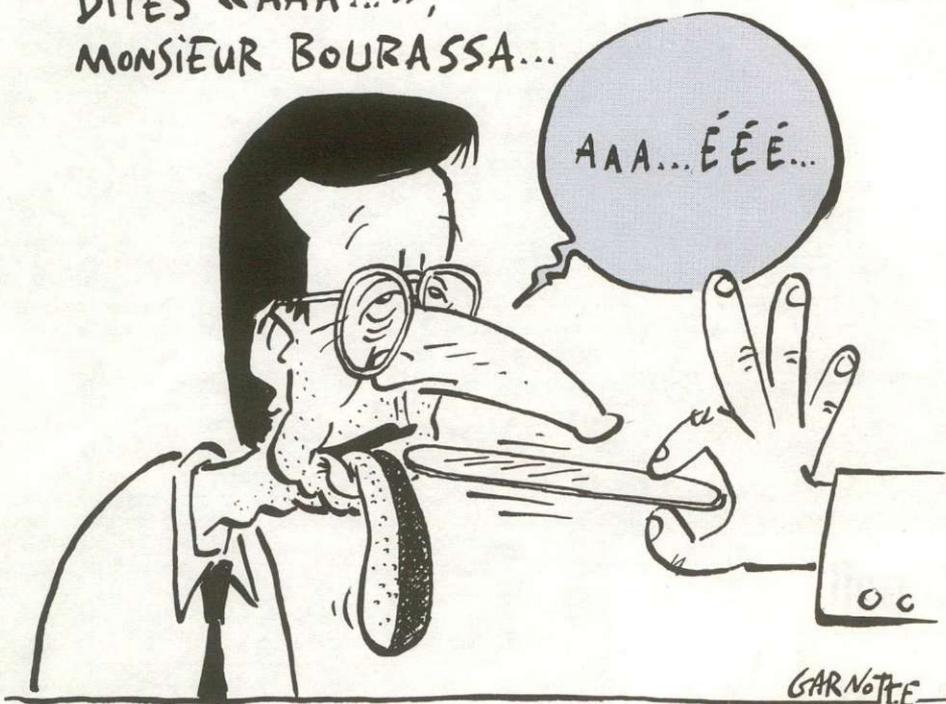
Caricaturiste

Garnotte

Impression

Les travailleurs et travailleuses syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

DITES «AAA...»,
MONSIEUR BOURASSA...



GARNOTTE

Les syndicats ont l'autorisation (et notre encouragement) de reproduire le contenu de NOUVELLES CSN dans leur journal.

Pour freiner l'effritement social

Par Guy Ferland

Si la récession est officiellement terminée, selon les indicateurs économiques habituels, la crise, elle, continue de plus belle. Elle s'accélère, elle s'enfonce dans l'inconnu, elle entraîne la société tout entière dans un remous dont on ne soupçonne pas encore la profondeur. Et la reprise n'y changera rien. Comme n'a rien changé la période de forte croissance qu'on a connue entre la récession de 1981-83 et celle de 1990-93.

À moins que...

La reprise économique ne mettra pas fin à la crise si on continue, comme depuis les années 80, à exclure du partage de la richesse un nombre grandissant de personnes en les privant d'emploi. Or, rien n'indique qu'un renversement de cette tendance soit en train de s'accomplir. C'est plutôt le contraire qui s'annonce. Car d'une part, les technologies informatiques de plus en plus performantes permettent, désormais, de soutenir la croissance économique sans qu'il y ait création d'emplois. D'autre part, comme il y a moins de personnes au travail pour payer l'impôt et cotiser à l'assurance-chômage, la redistribution de la richesse par le biais des programmes de soutien du revenu est compromise elle aussi. Plus les charges sociales deviennent lourdes, moins il y a de monde pour les supporter.

Alors s'installe le règne du «chacun pour soi», et s'effritent les solidarités de base qui tiennent la société ensemble. S'autorisant de la psychose du déficit, les gouvernements multiplient les campagnes de dénigrement: tantôt contre les sans-emploi sans «employabilité», tantôt contre les jeunes qui prennent trop de temps pour terminer leurs études, tantôt contre les vieux qui consomment trop de médicaments, tantôt contre les gens qui ont la sécurité d'emploi, et ainsi de suite. Le ton est donné, la roue du contrôle social est en mouvement. Plus personne n'échappe à la tyrannie du doigt pointé vers la déviance: les pauvres qui fument, les enfants «trop libres» qui tutoient leurs enseignants, les parents qui travaillent trop pour s'occuper de leurs enfants, la voisine monoparentale.

Tout cela prépare l'avènement d'une société sous surveillance. On n'a pas encore franchi le cap de la délation organisée, mais le ministre Bourbeau en a donné le signe avant-coureur à propos des assistés sociaux, et le député fédéral Della Noce a fait de même

à propos des chômeurs. Demain, ce sera le tour de la voisine monoparentale qui reçoit régulièrement la visite du même homme; après demain, le tour de l'autre voisin qui entre à des heures indues; et un jour aussi, le tour de l'immigrant. N'est-ce pas déjà celui de l'autochtone? Et quand ce sera notre tour, il n'y aura plus personne pour s'inquiéter de notre sort, comme l'a si dramatiquement prophétisé Bertolt Brecht.

Sous le règne du «chacun pour soi», déjà la société s'est fractionnée entre gagnants et perdants, et déjà se développent les systèmes de ségrégation dans les services de santé, dans l'éducation, dans l'habitat. Déjà s'installe l'inévitable violence entre groupes et personnes qui n'ont plus rien en commun. Non, la crise n'est pas terminée, et elle s'approfondira tant que les soi-disant reprises n'auront pas pour effet d'abaisser radicalement le taux de chômage.

Mais dans la mesure où les nouveaux investissements permettent de produire davantage avec moins de main-d'œuvre, ce n'est pas la reprise économique, fût-elle vigoureuse, qui pourra à elle seule rabaisser le chômage. À moins de partager le travail disponible. C'est la thèse qui est développée par Jacques Robin*, et qui commence à être débattue dans la Communauté européenne, où traditionnellement, la moyenne des heures de travail est de beaucoup inférieure à l'Amérique et au Japon. Selon lui, la crise actuelle diffère essentiellement des précédentes par les conséquences de l'informatisation massive des sociétés, et seules des solutions radicales pourront nous permettre d'en sortir, ce qui ne veut pas dire que les transitions doivent être radicales.

* Directeur de la revue «Transversales Science/Culture», animateur en France d'un groupe de réflexion inter-disciplinaire sur les problèmes de notre temps, auteur d'un ouvrage intitulé «Changer d'ère» publié au Seuil en 1989. Il donnait une conférence à la CSN le 23 mars.

Les choses ne reviendront jamais comme avant

S'il arrive souvent de comparer la crise économique actuelle à la grande Dépression des années 30, il y a des différences essentielles qui se manifestent dans le fait que les mesures habituelles de relance de l'emploi par l'investissement ne fonctionnent plus tout à fait. Il n'est plus vrai de dire que les investissements d'aujourd'hui sont les emplois de demain.

Car ces investissements sont faits dans des technologies de plus en plus performantes qui permettent de produire toujours davantage avec moins de main-d'oeuvre. C'est pourquoi depuis une quinzaine d'années, le niveau d'emploi diminue de façon constante, sans que chaque période de forte activité économique ne parvienne à effacer complètement le chômage créé pendant la période de ralentissement qui l'a précédée.

Voilà la toile de fond sur laquelle Jacques Robin élabore la thèse du partage du travail comme moyen de sortir de la crise actuelle. «*À défaut d'admettre cette toile de fond, dit-il, on ne peut que tambouriner pour appeler la reprise d'une croissance qui, si elle venait, ne pourrait qu'exclure davantage de personnes du partage de la richesse. Jusqu'à ce que les conséquences deviennent insupportables pour les sociétés.*»

Mais n'a-t-on pas dit la même chose au début de la révolution industrielle, quand les machines réduisaient les artisans au chô-

mage? Alors qu'à moyen terme, l'augmentation de la productivité qui en est résultée a permis le relèvement des niveaux de vie. Mais il ne s'agit pas d'une nouvelle révolution industrielle dont on pourrait penser qu'elle évoluera comme les précédentes, répond Jacques Robin. La différence étant que les outils informatiques permettent, et permettront de plus en plus, d'éliminer la main-d'oeuvre comme jamais les machines ne l'ont fait, et particulièrement d'éliminer les cadres.

À cela s'ajoute l'obligation de trouver un nouvel équilibre avec la nature en modifiant la spirale de la production-consommation, sous peine de rendre la terre inhabitable par suite de l'explosion démographique: 10 mil-

liards d'ici un quart de siècle. «*Si la moitié des habitants du tiers monde avaient la moitié de notre niveau de vie, la terre serait probablement déjà inhabitable à cause de la pollution*», croit-il. Et de fait, quand on considère que les quatre cinquièmes de la production-consommation mondiale sont concentrés chez un cinquième de la population, on imagine facilement la charge polluante qui découlerait d'un rattrapage significatif du niveau de vie dans les pays pauvres, si leur développement se faisait dans les mêmes conditions qui ont prévalu dans les pays industrialisés, mais surtout, si ces derniers ne modifiaient pas radicalement leur modèle de production et de consommation.

Une autre différence de taille avec les crises économiques antérieures réside, se-

lon Robin, dans un changement des mentalités face au travail, du moins dans la forme aliénante que lui a donnée la production industrielle: «*On découvre que le travail, qui est intéressant pour certaines personnes, pourrait l'être pour tout le monde si on l'organisait autrement. Ce changement d'attitude survient au moment où les technologies permettent de nous débarrasser des tâches harassantes et de nous consacrer à des activités qui donnent du sens à la vie: la connaissance, la culture, l'ouverture aux autres, toutes choses qui sont bloquées dans nos sociétés, et qui constituent les éléments de base d'un nouveau projet de civilisation. La vraie richesse des temps modernes, c'est le temps libre, à condition de ne pas en faire un temps vide, un temps marchand qui ne serait libéré que pour la consommation.*»

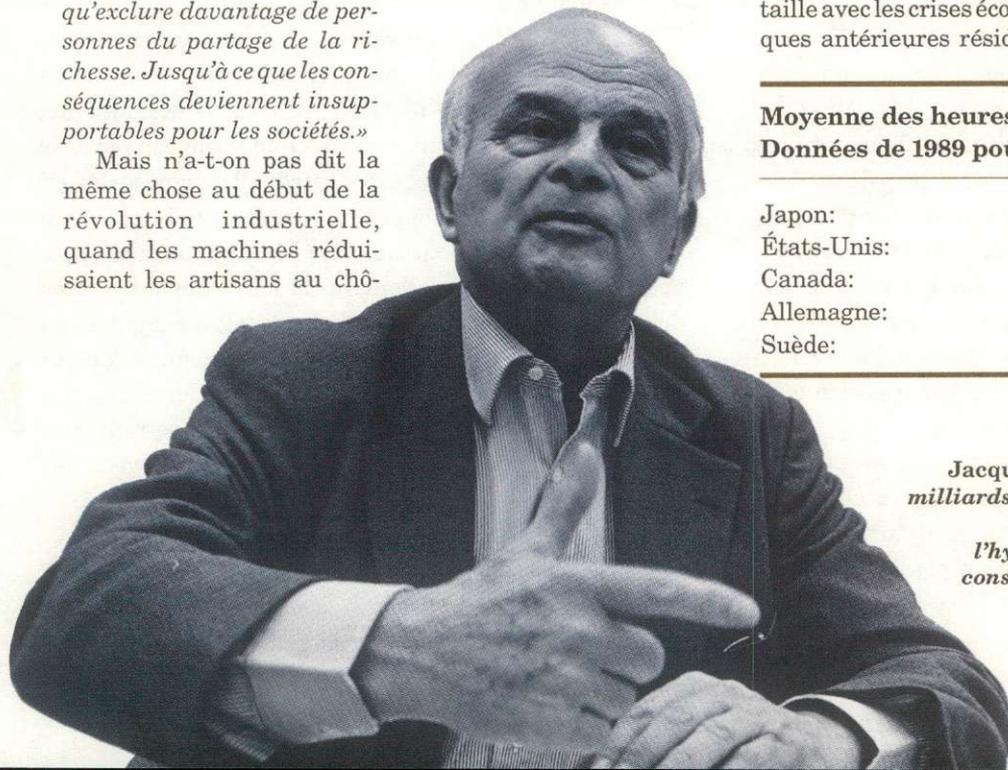
Mais attention, prévient Jacques Robin: ne pas confondre le partage du travail, qui permettrait de multiplier les emplois, avec le partage du chômage que l'on pratique en temps de crise pour éviter des mises à pied. Car même s'il y a reprise de la croissance, les choses ne redeviendront jamais comme avant. Aussi juge-t-il essentielle l'action syndicale dans la réorganisation du travail, «*pour que les technologies d'aujourd'hui ne servent pas à exclure de la vie économique et sociale une partie grandissante de la population, mais permettent à tous d'accéder à une meilleure vie.*»

Moyenne des heures travaillées dans quelques pays. Données de 1989 pour l'industrie.

Japon:	2,155 heures
États-Unis:	1,951 heures
Canada:	1,887 heures
Allemagne:	1,603 heures
Suède:	1,539 heures

Source: La Presse, 31 mars 1993

Jacques Robin: «*Il est impensable que les 8 milliards de profits de Renault ne servent qu'à réinvestir dans le cercle infernal de l'hypercompétitivité. Une partie doit être consacrée à développer et à rémunérer les emplois d'utilité sociale.*»



Des emplois nouveaux?

Rendre le travail plus créatif et intéressant, plus productif, plus utile à l'ensemble de la société, mieux partagé aussi, voilà bien des objectifs généreux qui sous-tendent la démarche de la CSN dans l'organisation du travail. Mais qu'en est-il sur le terrain? Les syndicats ne peuvent-ils que réagir au mieux devant les initiatives patronales, ou bien peuvent-ils eux-mêmes, sans attendre d'être acculés au pied du mur par une menace de fermeture ou par des coupures de postes, «prendre les devants» et proposer des façons de mieux travailler, de faire un meilleur produit, de rendre un meilleur service? Michel Doré et Ghislain Hallé, qui sont les principaux porteurs de l'expertise de la CSN sur ces questions, donnent leur appréciation.

Lors des nombreuses sessions de formation qu'il donne, Michel Doré constate que les syndicats sont très préoccupés par la nécessité d'intervenir dans l'organisation du travail: «Non pas que plusieurs syndicats ont déjà pris les devants, mais il y en a de plus en plus qui sont convaincus de la nécessité de le faire. À des degrés divers, se-

lon les secteurs. Mais on est en train de dépasser l'étape purement défensive dans une situation de crise.» Par exemple: chez Domtar à Beauharnois, c'est le syndicat qui a pris l'initiative des changements. Et du fait que l'usine ne soit pas menacée à moyen terme, du fait qu'on ne soit pas devant un gel ou une baisse de salaire, ça donne au syndicat une plus grande liberté de proposition.

«Mais en même temps, précise Ghislain Hallé, les syndicats se demandent comment amener les employeurs à s'engager dans une démarche de réorganisation dans laquelle ils ne voient pas nécessairement leur intérêt à moyen terme. Ils ont une certaine crainte de s'engager sur ce terrain non traditionnel, mais ce n'est pas une crainte qui les empêche d'agir.» Ce qui ne facilite pas les choses, ce sont les contradictions patronales: par exemple, quand le ministre Tremblay parle de la nécessité de l'innovation pour devenir plus compétitif au niveau mondial, il y a des employeurs pour qui l'innovation se résume dans la capacité d'avoir les plus bas salaires possibles.

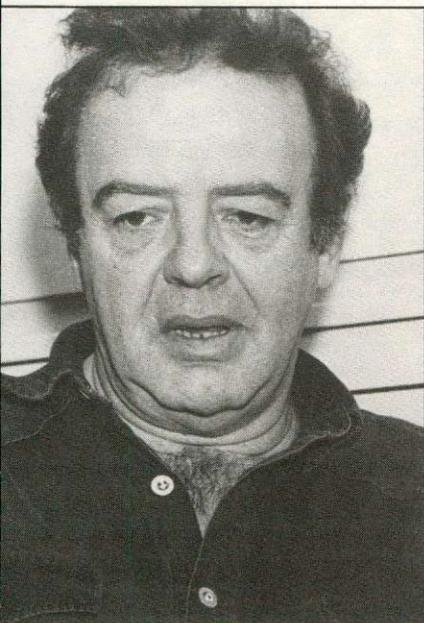
Est-ce que l'implication

syndicale dans la réorganisation du travail a permis de créer des emplois? Elle a certainement empêché des usines de fermer. Mais des emplois nouveaux? Difficile à savoir à ce stade-ci. Certaines expériences plus avancées, dans la métallurgie par exemple, ont entraîné une création d'emplois localement, en rendant les usines plus productives, ce qui leur a permis d'étendre leur marché. Mais globalement, on ne sait pas encore. Dans au moins un cas (Alcan), la hausse de l'emploi dans une usine a entraîné la fermeture d'une autre. Mais peut-être les deux auraient-elles fermé s'il n'y avait pas eu réorganisation du travail dans l'une.

Quoi qu'il en soit, si l'ensemble de l'économie devient plus productive, ne serons-nous pas mieux placés pour combattre la dualisation de la société? Oui, à condition que les gains de productivité se traduisent par un meilleur partage de la richesse. Comment traduire ces gains de productivité en augmentation du nombre d'emplois, en amélioration de la qualité de vie au travail et dans la société, en diminution des char-

ges sociales découlant de la cassure de la société en deux? Autant d'enjeux que soulève l'organisation du travail, et qui seront discutés au colloque Gérard Picard, à l'automne.

Ces questions font ressortir les limites d'une intervention uniquement locale dans l'organisation du travail, explique Michel Doré, et la nécessité de tenir compte de ce qui se passe en amont et en aval. Déjà dans l'aluminium, par exemple, les syndicats de la CSN et ceux de la FSSA commencent à réfléchir sur une position globale de réorganisation du travail face à l'Alcan. De telles actions globales sont particulièrement nécessaires pour réduire le temps de travail de façon significative. Ghislain Hallé donne l'exemple de la Belgique, où l'on a négocié des ententes globales selon lesquelles une certaine partie des gains de productivité, pouvant aller jusqu'à 25% selon les secteurs, doit nécessairement servir à réduire le temps de travail dans le but de créer des emplois.



Michel Doré, du service de la recherche de la CSN: «Le problème de société est d'une telle ampleur qu'il faut un projet radical de réduction substantielle du temps de travail pour que ça ait des effets sur l'emploi.»



Ghislain Hallé, coordonnateur du comité inter-fédéral du secteur privé: «Pour avoir des effets sur l'emploi, la réduction du temps de travail doit devenir un objectif de société, et être accompagnée de mesures comme un mois de vacances pour tout le monde.»

STRSM: six ans pour y arriver!

Traduire les gains de productivité en réduction du temps de travail afin de créer des emplois, voilà bien une perspective inspirante pour l'implication syndicale dans l'organisation du travail. Mais cela continue de se heurter à une farouche résistance patronale et politique. Un exemple éloquent est celui des employés d'entretien de la STRSM, qui ont finalement gagné la semaine de quatre jours, à l'encontre d'une formidable coalition patronale et politique sur la Rive sud de Montréal, mais après six ans d'efforts soutenus, dont un an et demi de grève.

Tout a commencé en 1985 par une discussion à l'intérieur de l'exécutif du syndicat sur combien les gens seraient prêts à perdre pour travailler quatre jours. «*Mais on s'est rendu compte que ce n'était pas la bonne question, raconte le président Claude Leduc. Après une heure, la chicane était prise. Parce que ça dépend de la situation de chacun. Alors la question qu'on a posée à l'assemblée est la suivante: qu'est-ce que nous, qui avons de bons emplois, serions prêts à faire pour créer des emplois pour les autres? Et pour faire cheminer l'idée, on pensait à nos enfants, aux jeunes qui n'ont pas d'avenir.*»

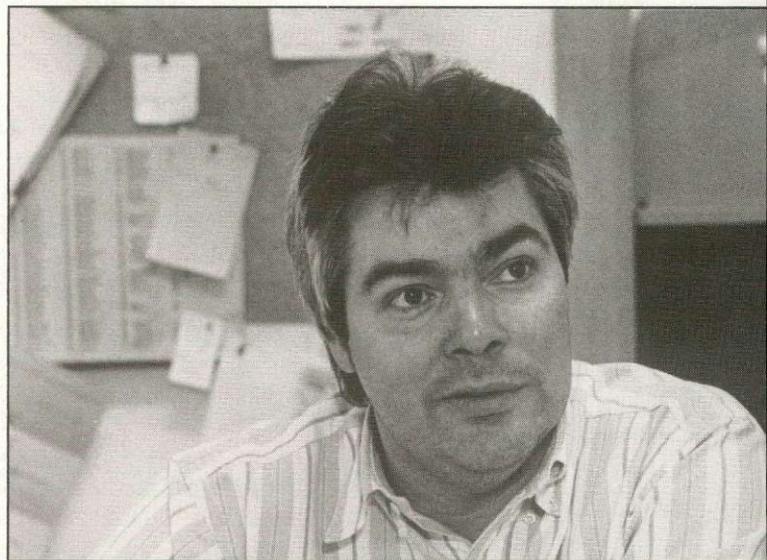
L'idée a cheminé, effectivement, et l'assemblée a fait le choix de ne pas demander d'augmentation, mais plutôt une semaine de quatre jours (32 heures) alternant avec une semaine normale de cinq jours et de 40 heures. Ce qui faisait une moyenne de 36 heures sur deux semaines. «*L'important, précise Claude Leduc, c'est que l'employeur a reconnu que l'augmentation de salaire à laquelle on aurait eu droit devait servir à créer des emplois.*» Et de fait, 21 nouveaux emplois ont ainsi été créés en l'espace d'un an, selon un échéancier fixé par négociation. Ce qui a porté l'effectif à environ 200. Même

qu'à un moment donné, la STRSM n'ayant pas respecté l'échéancier, elle a dû verser aux employés la partie de la masse salariale qui n'avait pas été utilisée pour les nouveaux emplois, ce qui représentait environ \$800 par personne.

Trois ans sans augmentation de salaire, mais on avait pris goût à la semaine de quatre jours. Aussi, lors de la négociation suivante, a-t-on voulu l'universaliser. Mais pour garder la même moyenne d'heures qu'antérieurement, soit 36 heures par semaine, on a convenu de journées de 9 heures. Mais bien sûr, avec augmentation, cette fois-là. Janvier 1989, ce nouveau régime entre en vigueur, après avoir été dûment négocié. Mais voilà qu'à l'instigation des maires de la Rive sud, s'organise une large opposition patronale et politique, qui amène la démission du directeur général de la STRSM qui lui, avait été d'accord avec la semaine de quatre jours. C'est la grève au printemps. Six mois plus tard, c'est la trêve, pour permettre à une firme extérieure de donner son avis sur la faisabilité de la semaine de quatre jours!!! La grève reprend en avril 1990, et en février 1991, c'est le retour au travail aux conditions négociées deux ans auparavant.

Claude Leduc explique le revirement et la résistance de la STRSM par les pressions venant de la Chambre de commerce de la Rive sud, du Conseil du patronat, de la Communauté urbaine de Montréal, de la STCUM, d'Hydro-Québec, et même du

Même s'il est difficile de négocier la semaine de quatre jours, le premier obstacle réside bien souvent en nous, pense Claude Leduc, parce que nous sommes traversés par la culture de la consommation. «*À partir du moment où on a un salaire décent, dit-il, les syndicats devraient brasser la conscience de leurs membres pour qu'on puisse réduire collectivement le temps de travail. Si chaque syndicat pouvait, de cette façon, créer, disons 5% de nouveaux emplois dans son milieu, on verrait moins de jeunes découragés. Et puis ça change la vie, la semaine de quatre jours. Ça laisse du temps pour être avec les enfants, pour partager les tâches domestiques, et ça peut éviter bien des problèmes à*



Claude Leduc, président du Syndicat des employés d'entretien de la STRSM: «*C'est vrai que la résistance à la réduction du temps de travail est forte chez les employeurs et le gouvernement, mais je ne suis pas convaincu qu'elle est moins forte chez les ouvriers.*»

gouvernement. Il croit aussi que ces pressions visaient bien plus à contrecarrer l'implication du syndicat dans l'organisation du travail que la semaine de quatre jours en elle-même. Comme quoi le discours patronal sur la participation est souvent contradictoire.

l'adolescence parce que les enfants ne voient pas leurs parents uniquement comme des pourvoyeurs d'argent.»

Un nouveau terrain de lutte

Par Lucie Laurin et Michel Rioux

Pendant que la Commission Bélanger-Campeau poursuivait ses consultations dans les régions, à l'automne 90, le Québec qui suivait les débats au petit écran découvrait du nouveau monde, un nouveau langage, de nouvelles approches, de nouvelles manières de voir les choses: les régions, les unes après les autres, venaient en effet affirmer qu'un Québec souverain serait un Québec des régions.

Cela, les militantes et les militants

à l'oeuvre dans les conseils centraux le savaient déjà.

Le développement régional, c'est leur nouveau terrain de lutte!

Debout devant une grande carte des régions administratives du Québec, Roger Valois est intarissable.

«Quand la CSN parle, en région, tu peux être sûr que les députés écoutent. Nos présidences de conseils centraux sont en train de se bâtir une crédibilité à toute épreuve dans leurs relations avec leurs vis-à-vis des gouvernements, des municipalités et des représentants du monde des affaires», affirme le vice-président responsable des régions au Comité exécutif. Et, sourire en coin, il ajoute: *«Tout ce monde-là, qui fait de la concertation, est déconcerté de constater que la CSN est capable de soutenir des débats et d'avancer des solutions positives.»*

Roger Valois ne craint pas d'affirmer que depuis quelques années, par leur implication dans ces dossiers régionaux, les porte-parole de la CSN ont grandement contribué à transformer l'image qu'on se faisait encore de notre mouvement dans certains milieux.

«C'est de la crédibilité

qu'on emmagasine quand on participe à ces démarches régionales avec toutes nos compétences», ajoute-t-il.

Des outils

Les militantes et les mili-

tants des conseils centraux ne sont pas démunis quand ils participent à ces forums régionaux. Roger Valois précise qu'il ne faut pas oublier que la CSN est une excellente école de formation. De

plus, nos pratiques de consultation et de débat démocratiques font que bien souvent, nous avons quelques longueurs d'avance sur d'autres groupes davantage habitués à fonctionner



comme dans un club privé.

Cette présence active des organismes régionaux a cependant provoqué quelques ajustements de fonctionnement. «*Nos vis-à-vis sont regroupés sur la base des régions administratives du gouvernement québécois, rappelle-t-il. Nos conseils centraux n'ont pas le choix; ils doivent se concerter, se parler, agir ensemble. Parce que c'est sûr qu'il faut trouver des ajustements, à certains moments donnés. Mais l'enthousiasme est extraordinaire.*»

siasme est extraordinaire.»

C'est un adjoint au Comité exécutif de la CSN, Maurice Sauvé, qui assure la liaison avec les conseils centraux, en préparant, par exemple, des sessions intensives de formation à leur intention. Le vice-président de la CSN ne tarit pas d'éloges non plus à l'égard du Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, dont les chercheurs assurent à la CSN un soutien constant et de qualité.

Rayonnement

Ce nouveau lieu d'intervention que constitue le développement régional n'a pas encore atteint la dimension où on espère le voir arriver. «*On en est à la discussion autour de grands ensembles. On n'en est pas encore à décider si une shop va s'installer ici plutôt que là. Mais on apprend à s'impliquer, à découvrir qu'on peut infléchir les décisions. On travaille en lien étroit avec l'Union des municipalités (UMQ) et avec celle*

des municipalités régionales de comtés (UMRCQ). On nous prend au sérieux», de dire Roger Valois.

Il donne en exemple la nouvelle responsabilité confiée au président du Conseil central de l'Estrie, Janvier Cliche. Ce dernier a en effet été élu président, il y a quelques mois, de l'Association québécoise des organismes régionaux de concertation et de développement.

Un fouillis indescriptible

Impressionnés, les observateurs. Louangeuse, la presse, à l'endroit de la prestation fournie par le Conseil central du Montréal métropolitain devant le Groupe de travail sur Montréal et sa région présidé par l'ex-recteur de l'Université du Québec à Montréal, M. Claude Pichette.

Car si le Conseil confédéral de mars 1992 a adopté le document *Bâtir le Québec des régions*, le CCMM a pris ce mandat au sérieux et a décidé de défendre les intérêts de la métropole.

«*Ce ne sont pas seulement les structures qui importent. Nous avons tenu à ce que notre recherche et notre rapport soient aussi porteurs d'une vision sociale», rappelle le président Sylvio Gagnon,*

dans une entrevue à *Nouvelles CSN*. Le conseil central avait réuni une équipe constituée de militants et de salariés, entre autres Benoît Lévesque, Robert Pétrelli et Vincent Van Schendel, de l'UQAM, de même que Suzanne Leduc et Michel Paquet, du Service de la recherche.

Quiconque se penche sur la réalité urbaine de la grande région de Montréal ne peut que constater la présence d'un fouillis indescriptible, marqué par une incohérence totale. Un chiffre, à lui seul, peut faire réfléchir sur la difficulté de travailler harmonieusement au développement de ce territoire vital pour le Québec. Alors qu'on compte 13 municipalités sur le territoire du Grand Toronto, on en dénombre pas moins de 139 sur celui du Grand Montréal! À elle seule, la Communauté urbaine de

Montréal compte 29 municipalités, dont plus de la moitié n'ont pas 25,000 habitants.

Du courage politique

La proposition qui a fait le plus de bruit a certes été celle préconisant la création de deux nouvelles communautés urbaines, au sud et au nord de la Communauté urbaine de Montréal. Ces deux nouvelles entités politiques seraient appelées à travailler étroitement avec celle de Montréal. «*La situation actuelle est totalement illogique, soutient Sylvio Gagnon. La multiplicité des petits pouvoirs locaux constitue une source de paralysie quand il faudrait agir vite et surtout avec une vision d'ensemble.*» Pour l'instant, on a donné le nom de Conseil régional de développement du Grand Montréal à cette structure commune appelée, selon la proposition des syndicalistes

montréalais, à chapeauter les trois communautés urbaines.

Mais le conseil central ne cache pas la difficulté de cette opération, impossible à réaliser si elle n'est pas conduite avec un courage politique à toute épreuve. «*Il faut changer les mentalités, modifier les structures, oublier l'esprit de clocher, créer une conscience régionale, favoriser la concertation au lieu d'une concurrence stérile», a dit le président du CCMM au groupe de travail qui devrait remettre son rapport final avant la fin de l'été. Selon Sylvio Gagnon, des questions fort importantes comme le transport, la gestion des déchets, l'eau, l'environnement, ne peuvent souffrir encore longtemps la gestion anarchique qui en est faite. Il donne l'exemple de Laval, qui tient à construire sa propre usine de filtration alors que celle de la CUM pourrait*



Sylvio Gagnon

repondre à ses besoins.

Des impacts

Ces changements ne se produiraient pas sans heurts.

Y compris sur notre propre fonctionnement, à la CSN.

La proposition présentée par le CCMM touche en effet le territoire de... cinq autres

conseils centraux, de Châteauguay à L'Assomption, de la 640 à la 30.

«C'est sûr qu'il y a encore beaucoup de débats à mener,

reconnait le président Sylvio Gagnon. *Mais le moment est arrivé où il me semble qu'on n'a plus le choix. Il faut agir.*»

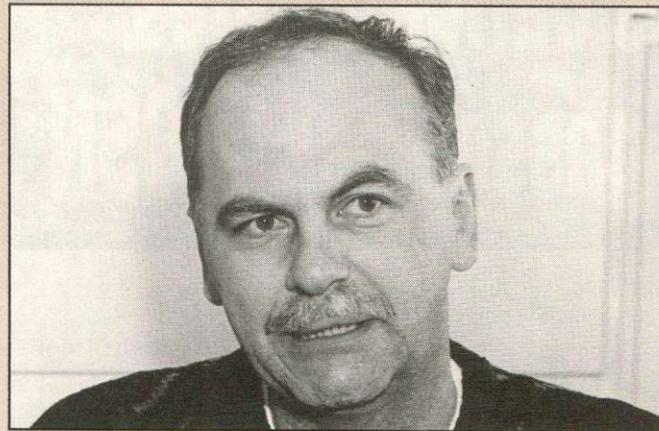
Les "pays d'en haut" rêvent d'autonomie

«Nous sommes prêts à nous pencher sur la situation désespérée de Montréal pour chercher des solutions. Mais pour les citoyens des Laurentides, il n'est pas question de renier tout ce que nous avons édifié ensemble depuis quinze ans», déclare Gilles Turcotte, président du Conseil central des Laurentides.

La région des Laurentides est l'une de celles qui ont largement profité, avec Lanaudière et la Montérégie, de l'étalement urbain qui afflige la ville de Montréal. C'est là, au sud de Saint-Jérôme principalement, qu'ont migré les Montréalais à la recherche d'un environnement bucolique et de taxes moins onéreuses. Pendant que la métropole se vidait et que des difficultés de toutes sortes commençaient à poindre, le "nord" connaissait un essor économique important. Ici et là poussaient les maisons, les écoles, les hôpitaux, surgissaient les commerces et les hôtels, s'allongeaient les routes.

«Depuis quinze ans, la région sud des Laurentides a connu une croissance démographique plus élevée que celle du Québec (360,000 h. aujourd'hui) et le taux de chômage est demeuré stable, signe que beaucoup d'emplois ont été créés», explique Gilles Turcotte.

Dans la foulée de cette expansion galopante, les citoyens se sont regroupés, se sont organisés. Des organismes sont apparus, essentiellement voués au développement économique et social de la région. Un développe-



Gilles Turcotte

ment qui, tout à sa préoccupation de donner vie aux idées qui foisonnent, n'a guère eu le temps de regarder ailleurs.

Des idées, des projets

L'une de ces idées est de créer un parc linéaire de 200 kilomètres dans le corridor Saint-Jérôme/Mont-Laurier qu'empruntait autrefois le "p'tit train du nord", et où la voie ferrée a été enlevée: «Ce parc pourrait servir aux randonnées pédestres, à bicyclette, en ski de fond, en motoneige, ou en véhicule tout terrain, reprend le président du conseil central. Pour le réaliser, il faut que le gouvernement du Québec achète le terrain; ensuite, la région s'organisera avec les infrastructures.»

La région nourrit d'autres projets: pour soutenir le dé-

veloppement de l'industrie aérospatiale suscité par la présence de l'aéroport de Mirabel, rapatrier au sein des cégeps régionaux la formation relative à cette industrie; amener les sous-traitants de l'industrie automobile à s'installer autour des industries existantes; créer un fonds de développement avec des capitaux de la région afin d'en avoir l'entier contrôle; développer les loisirs et la culture; adopter une politique de gestion intégrée des rejets commune aux huit MRC concernées; etc.

Un rêve menacé

Toutes ces idées en voie de réalisation, tous ces rêves communs ont fait qu'avec le temps un sentiment d'appartenance régionale s'est fait jour et a pris racine. La popu-

lation des "pays d'en haut" rêve maintenant d'autonomie. Un rêve que pourraient menacer les diverses solutions avancées pour sauver Montréal, et qui visent en premier lieu à rapatrier personnes et emplois. «Qu'advient-il de notre région? De la population du sud des Laurentides, visée par le projet de créer une nouvelle communauté urbaine au nord de Montréal? Va-t-elle devoir aller encore plus loin pour retrouver ce qu'elle cherchait?»

Toutefois, on se dit prêt à discuter, à participer aux débats. À condition que les dés ne soient pas pipés d'avance, comme au sein du comité créé par le gouvernement sur la situation de Montréal, où la région des Laurentides est représentée par le ministre Claude Ryan — «qui est là, c'est évident, pour défendre les politiques du gouvernement plutôt que les intérêts de la région!», lance Gilles Turcotte.

Mais plus près de nous, le Conseil central des Laurentides entend bien défendre ses intérêts régionaux lors du débat que mènera bientôt à ce sujet la CSN dans ses propres rangs.

1957: Berthio



1967: Pier

C.S.N. ALIMENTATION



De Berthio à Girerd à Garnotte

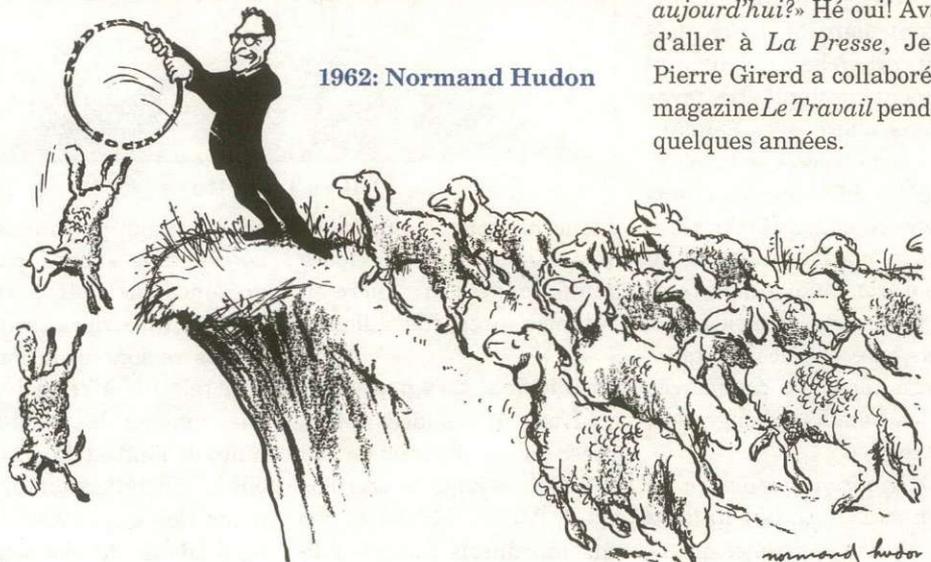
Les grands caricaturistes sont tous passés par la CSN

Puis ce fut Roland Pier qui se fit la main sur des sujets syndicaux, vers la fin des années soixante, avant de passer au *Journal de Montréal*. Vers la même époque, un jeune Français originaire d'Algérie débarquait à Montréal, une ville qu'il allait marquer de son génie. Il se passe en effet peu de matins où la première question en arrivant au travail ne soit pas: «As-tu vu Girerd aujourd'hui?» Hé oui! Avant d'aller à *La Presse*, Jean-Pierre Girerd a collaboré au magazine *Le Travail* pendant quelques années.

À l'autre bout du fil, Michel Garneau, dit Garnotte, hésite quelques secondes. La question: «*Quel grand caricaturiste québécois n'est pas passé par la CSN?*» Il risque Serge Chapleau, aujourd'hui au *Devoir*. Erreur. Serge Chapleau avait collaboré au magazine *Le Travail*, en 1974, en tirant le portrait de Ti-cul Lachance, d'après la célèbre chanson de Gilles Vigneault.

C'est qu'il n'y a pas un seul caricaturiste ayant atteint une certaine notoriété qui ne soit passé, à un moment ou à un autre, par la CSN. Roland Berthiaume, mieux connu sous le nom de Berthio, illustra pendant plusieurs années les luttes syndicales. Berthio est aujourd'hui au *Soleil*, après avoir travaillé au *Devoir* et au *Jour*. Normand Hudon, qui se fit connaître surtout à Radio-Canada et au *Devoir*, livra lui aussi quelques dessins au début des années soixante.

1962: Normand Hudon



1967: Girerd.
Déjà, un Johnson
faisait
des siennes...





1972: Lavaill

ROBERT
LAVAILL

Robert Lavaill prenait ensuite la relève avant de retourner dans sa France natale, à la centrale syndicale CGT. Le graphiste de *Nouvelles CSN*, Jean Gladu, a lui aussi fourni plusieurs illustrations à nos publications.

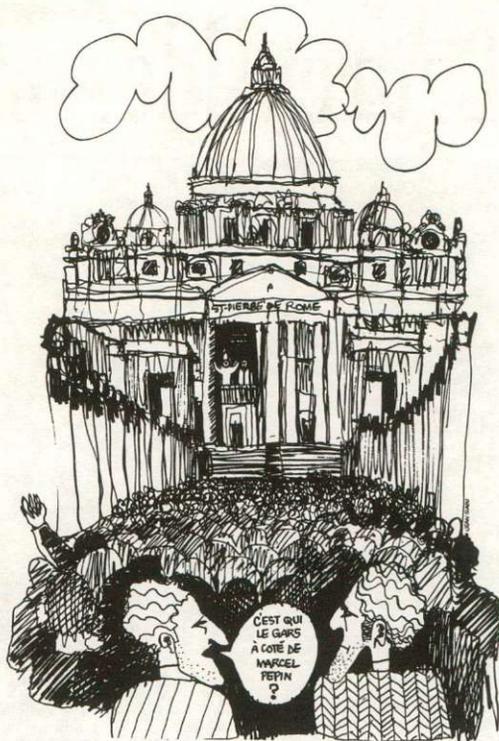
Phaneuf, qui illustre aujourd'hui la page éditoriale du journal *Les Affaires* après un séjour au *Devoir* et à *Télé-*

Métropole, prenait la relève pendant quelques années.

Puis vint Garnotte, dont les premières collaborations pour *Nouvelles CSN*, en 1981, mettaient en vedette Le Grand Vautour; le président du Conseil du Trésor Yves Bérubé se réveille encore la nuit pour y penser...

Garnotte, qui collabore aussi au magazine *Croc*, n'est pas peu fier de se situer dans cette illustre lignée. «Ce sont des artistes que j'admire. Les premiers dessins qui m'ont marqué, dans ma jeunesse, ce sont ceux de Berthio. Ce sont des dessins «à la ligne», d'inspiration française.» Il explique que le dessin anglais est davantage fouillé, davantage travaillé. Qu'on pense à Aislin, de *The Gazette*. Il éclate de rire. «Je préfère la ligne française, c'est moins d'ouvrage. Et puis, ça donne plus de temps pour trouver son idée!»

Michel Rioux



1974: Gladu



1981: Phaneuf



1982: Garnotte

GARNOTTE
ET "LE BARON NOIR"



1974: Chapleau

Les Laurentides ont une soeur au Chili



Par Lucie Laurin

Voilà deux ans que les militants du Conseil central des Laurentides cherchaient une région soeur en Amérique latine, convaincus qu'ils étaient de la nécessité pour les travailleurs et les travailleuses d'établir des liens internationaux de solidarité, à l'heure de la mondialisation des marchés.

Serait-ce au Brésil? en Bolivie? au Chili? Après moult recherches et comparaisons, ils arrêtaient enfin leur choix sur une région du sud du Chili, Valdivia, à laquelle ils trouvaient beaucoup d'affinités avec celle des Laurentides.

Le président Gilles Turcotte et le responsable de l'action internationale, Jacques Brisson, s'y sont rendus du 6 au 24 février. Et une délégation chilienne viendra à son tour visiter les membres du conseil central pendant leur congrès, au début de mai.

«Valdivia est une région de montagnes et de lacs. La forêt y occupe une grande place, tant au plan géographique qu'au plan économique. De plus, c'est une région de tourisme et de villégiature, tout comme les Laurentides», explique Gilles Turcotte.

Les deux visiteurs québécois étaient accueillis par des membres de la Centrale unitaire des travailleurs (CUT) régionale de Valdivia, le pendant d'un conseil central de la CSN. La CUT régionale de Valdivia compte 9,000 membres répartis dans 64 syndicats et diverses fédérations (commerce, santé, forêt, agriculture, éducation, construction).

«Le syndicalisme chilien a vécu difficilement les 17 années de dictature sous Pinochet, pendant lesquelles les groupes populaires et syndicaux furent déclarés illégaux. Le taux de syndicalisation, qui était de 33% avant le régime militaire, n'est maintenant plus que de 10%», poursuit le président du conseil central. La CUT nationale a aujourd'hui retrouvé toute sa légalité, mais les CUT provincia-



De gauche à droite: Abraham Caballos Viveros, responsable de l'action internationale pour la CUT de Valdivia, Jacques Brisson, responsable de l'action internationale du Conseil central des Laurentides, Luis Zuniga Tobar, président de la CUT de Valdivia, et Gilles Turcotte, président du Conseil central des Laurentides.

les et les fédérations ont dû entreprendre des actions de reconnaissance légale. De plus, les syndicats du secteur public (santé et éducation) ne sont en réalité que des associations, ne pouvant légalement ni négocier ni faire grève. Ils sont tout de même affiliés à la CUT au même titre que

les syndicats du secteur privé.

Après avoir assisté, impuissants, à la disparition des acquis sociaux et syndicaux durant les années noires, les groupes progressistes chiliens applaudirent au retour à la démocratie. Mais les changements leur apparaissent lents à venir. Le général Pinochet demeure chef de l'armée jusqu'en 1998, une armée qui a le pouvoir et le devoir de protéger la constitution. Le Sénat, dont les membres, non élus, sont pour la plupart partisans de Pinochet, reçoit d'abord les projets de loi et les ampute des éléments intéressants. Les élus se prononcent ensuite sur les restes. «Toutefois, la population semble prête à patienter. Tout, plutôt que revivre la dictature!», commente Gilles Turcotte.

Malgré cette trop longue transition, la situation économique du Chili semble s'améliorer; le PIB croît de 6% par année depuis 1987 et le taux de chômage se maintient à 4,4%. Le gouvernement, conforme au modèle néo-libéral qui sévit en Occident, exerce des pressions afin de

participer aux négociations du traité de libre-échange nord-américain. Les syndicalistes y voient une véritable manne. *«Ils étaient très surpris d'entendre nos objections; c'était la première fois que quelqu'un leur faisait entendre un autre son de cloche!»*, raconte Gilles Turcotte.

Côte à côte, l'artisanal et le moderne

Les deux invités québécois ont visité les travailleurs de quelques secteurs. Et tout d'abord, le secteur forestier, le plus important pour l'économie chilienne. La CUT de Valdivia y représente un grand nombre de travailleurs. *«Nous avons vu un camp forestier où se fait la coupe de l'eucalyptus et du pin, raconte Jacques Brisson. Les travailleurs y demeurent un mois complet sans eau courante ni électricité. Ils ont ensuite deux jours pour aller dans leur famille, au terme d'une marche de 7 kilomètres vers un autobus qui les conduit à la route principale, 25 kilomètres plus loin.»*

Après la coupe, le reboisement. Car au Chili, par souci environnemental, quand on déboise, on replante. Les délégués québécois ont visité un domaine de 1,000 hectares où on fait du reboisement, une technique qui exige, durant les trois années suivant la plantation, que les jeunes pousses soient régulièrement dégaïées.

Encore beaucoup à faire

Dans le secteur public, les travailleurs ont dû recourir à des moyens de pression illégaux pour réussir à négocier. *«Ils ont obtenu l'uniformisation des salaires et des tâches en éducation, la réduction des disparités entre régions riches et régions pauvres, l'imposition de ratios. Mais le salaire des enseignants est tellement bas que la plupart d'entre eux ont un deuxième emploi»*, de poursuivre Jacques Brisson.

Dans la santé, il existe deux réseaux, l'un public et l'autre privé; les travailleurs et travailleuses contribuent au financement des services de santé par un prélèvement de 7,5% sur leurs salaires pouvant être versé dans l'un ou l'autre réseau. Les frais exigés pour les services de santé varient selon les revenus des patients.

En visitant des marchés d'alimentation, les deux délégués québécois ont pu constater la présence d'enfants de 10 à 17 ans engagés pour emballer les achats. *«Ces enfants ne sont pas payés et ne comptent que sur les pourboires. Parfois, les employeurs les affectent à d'autres tâches habituellement dévolues aux travailleurs. Cette situation, tolérée même si elle est*



Représentants syndicaux des travailleurs (affiliés à la CUT) de l'usine de transformation EMASIL, où on fabrique des panneaux de contreplaqué; 90% de la production est exportée en Angleterre, en Italie et en Espagne.

illégal, est plus facile à combattre quand il y a un syndicat dans la boîte», explique Jacques Brisson.

Vivre le jumelage

Les organisations syndicales chiliennes ont développé, par la force des choses, des liens très étroits avec les organisations non gouvernementales (ONG). Pendant les années de dictature, ce sont les ONG qui ont pris en charge la formation de militants syndicaux, l'organisation de

Les besoins matériels sont énormes: on manque de tout, là-bas, où la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté, qui équivaut à un revenu de \$130 par mois pour une famille de cinq personnes. Le Conseil central des Laurentides, qui a signé avec la CUT régionale de Valdivia un protocole d'entente concrétisant le jumelage des deux régions, entend bien recueillir de l'aide matérielle sous diverses formes.



Des militants d'un groupe communautaire voué à l'organisation d'activités sportives pour les enfants de petits salariés.

nouveaux syndicats et la négociation des conditions de travail. Encore aujourd'hui, la CUT régionale de Valdivia, qui n'existe pas légalement, ne perçoit aucune cotisation de ses membres et, en conséquence, ne peut offrir aucun service; ce sont les ONG qui continuent d'assumer ces importantes fonctions, pendant que la CUT régionale s'efforce de se faire connaître et de se bâtir une crédibilité.

Ce n'est là qu'un des modes d'application du jumelage entre les deux régions. *«Nous nous sommes également entendus sur les moyens à utiliser si, tout à coup, le besoin d'un appui international se faisait sentir, en cas de conflit, par exemple. Enfin, nous avons aussi convenu d'échanger de l'information sur nos secteurs communs et sur le libre-échange»*, conclut Gilles Turcotte.

La jungle de la pige

Par Étienne Denis

Je sépare les journalistes en deux grandes catégories : ceux qui sont protégés par une convention collective bétonnée, et ceux qui ne peuvent même pas se réfugier derrière les normes minimales du travail.

Les premiers travaillent par exemple à *La Presse* ou au *Soleil*, les seconds... aussi. La différence entre les deux : être salarié ou pigiste (vous l'aurez deviné, je suis pigiste). Pour chaque journée de travail, le salarié qui vient d'être engagé à *La Presse* gagne environ 190 dollars (incluant les vacances). Le pigiste est payé 90 cents par ligne imprimée dans le quotidien. Après une journée passée à trouver son sujet, à faire ses entrevues, puis à écrire son texte, il aura peut-être récolté 70 dollars, ou environ 100 dollars s'il est productif. Il n'a pas de vacances payées, pas de congés de maladie, aucun avantage marginal.

Aucune loi ne dicte des normes minimales de travail pour les pigistes. Les histoires d'horreur sont donc fréquentes. Par exemple: plusieurs magazines ont le culot de payer l'article seulement lors de sa publication. Dans les faits, cela signifie que le journaliste est payé trois ou quatre mois après avoir terminé son texte, et donc facilement quatre ou cinq mois après avoir commencé sa recherche. Les délais sont souvent plus longs. Quel salaire accepterait de travailler aujourd'hui pour n'être payé qu'en août?

Les bons côtés

Mais la loi de la jungle a

ses bons côtés. Certains éditeurs offrent de bonnes conditions de travail. Je travaille régulièrement pour *Québec Science*, où je suis payé deux fois et demie plus cher que si mes textes étaient publiés dans *La Presse* (2,5 fois plus!). La patronne est très exigeante, mais elle a un respect sincère pour ses pigistes. Sauf exception, je reçois mes chèques dans un délai d'un mois. Je ne peux pas me plaindre.

Cette phrase, «*Je ne peux pas me plaindre*», a un double sens. En effet, je suis satisfait de mes conditions de travail, et je ne m'en plains pas. Mais si je n'étais pas satisfait, j'hésiterais énormément à m'en plaindre publiquement. Les «fauteurs de troubles» ont plus de diffi-

culté à se trouver des contrats. C'est le dilemme que vit le pigiste qui se sent bafoué: s'il se plaint trop fort, s'il a recours à la menace pour avoir son dû, il risque de brusquer son client. Bye bye les prochains contrats! S'il ne se plaint pas, il accepte de travailler dans des conditions inacceptables. Détail pertinent, le pigiste en manque de travail n'a pas droit à l'assurance-chômage.

Que faire?

Que faire pour améliorer le sort des journalistes pigistes ?

N'étant pas salariés, nous ne pouvons pas former un syndicat à l'intérieur d'une entreprise. Mais comme pour les artistes, la loi nous permet de nous regrouper en association et de forcer les médias à négocier des conditions minimales de travail. Sans entrer dans les détails juridiques, qui sont fort compliqués, disons simplement que nous avons entrepris cette démarche. Depuis 1988,

nous sommes regroupés à l'intérieur de l'Association des journalistes indépendants du Québec, l'AJIQ. (Un journaliste est «indépendant» s'il n'est pas salarié pour un seul employeur. Les indépendants sont donc des pigistes, des contractuels, des étudiants, etc.) L'an dernier, les membres de l'AJIQ ont décidé d'adhérer à la CSN.

L'AJIQ a ainsi réuni un peu moins de 150 journalistes indépendants, lors d'un Forum tenu le 20 mars. Objectif de la journée: décider de ce qu'ils désirent obtenir dans une éventuelle convention collective. On a donc discuté d'une forme de salaire minimum (salaire qui doit être versé dans un délai raisonnable), de vacances payées, de la possibilité de congé parental, du respect de la loi sur les droits d'auteur (cette loi est systématiquement bafouée par les éditeurs)... La liste est peut-être longue, mais ce que nous réclamons, la très grande majorité des travailleurs l'ont déjà.



Une première qui fut un succès, chez les journalistes pigistes: le Forum du mois dernier.

JOURNAL DE MONTRÉAL

Vote d'acceptation: 66% en faveur

Le 14 avril, les travailleuses et les travailleurs de l'information du *Journal de Montréal* ont confié le mandat à leur comité exécutif syndical de déclencher la grève générale au moment jugé opportun et les résultats se sont fait sentir dans les heures et les jours suivants. En effet, à la suite d'une soixantaine d'heures consacrées à la négociation, une entente de principe est intervenue, le 20 avril, entre les parties patronale et syndicale. Deux jours plus tard, les 260 employé-es de bureau et journalistes du quotidien de l'homme d'affaires Pierre Péladeau se sont prononcés en faveur de cette entente de principe dans une proportion de 66%. La nouvelle convention collective, d'une durée de trois ans, comprend, entre autres, un gel des salaires pour 1993, ainsi que des augmentations salariales équivalentes aux hausses du coût de la vie pour les deux an-



Durant les cinq derniers mois, les employé-es de bureau et les journalistes du *Journal de Montréal* ont organisé des pique-niques syndicaux et dressé des lignes de piquetage symbolique afin de faire accélérer les négociations et obtenir gain de cause. Dans l'ordre habituel, on reconnaîtra le photographe Pablo Durant en compagnie des journalistes Luc Rufiange, Jean-Marie Bertrand, Michèle Coudé-Lord et Daniel Rioux.

nées subséquentes, avec un maximum de 2,5% en 1994 et 3% en 1995. Le contrat de travail prévoit également des améliorations aux chapitres de l'accès à la préretraite et du fonds de pension. Dans le cadre de ces négociations, le syndicat a consenti à un gel des salaires pour 1993 en échange de l'amélioration du fonds de

pension. Les employé-es pourront effectivement accéder à la pleine retraite, sans pénalité, à compter de 62 ans. Pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1992, les revenus consolidés de Québecor Inc ont atteint 2,5 milliards de dollars et le bénéfice net consolidé s'est élevé à 87 millions de dollars. M.C.



GARDERIES

Un mouvement de grève qui gagne l'Amérique du Nord

Le 22 avril, quelque 1,000 travailleuses en garderie de Montréal et des régions du Québec ont quitté leurs milieux de travail et se sont rassemblées au Palais des Congrès d'où elles sont allées manifester devant les bureaux de la ministre responsable, Violette Trépanier. Les travailleuses des régions du Nord-Ouest québécois et de la Gaspésie ont fait de même dans leurs régions respectives.

Ce qu'elles voulaient signifier? Qu'elles en ont assez d'être sous-payées et qu'il est temps que leur tâche soit reconnue pour ce qu'elle est et rémunérée en conséquence.

Ce mouvement de protestation ne s'est pas limité aux frontières du Québec. Ce même jour, des travailleuses, des parents et des professeurs de 43 États des États-Unis manifestaient devant leur parlement, pour la même raison. Et au Manitoba, ce même jour encore, des travailleuses en garderie manifestaient pour protester contre les récentes coupures gouvernementales. L.L.

Semaine des employées de bureau

Dans le cadre de la Semaine des employées de bureau, qui se tenait du 18 au 24 avril, la CSN a procédé au lancement d'une brochure qui traite des préoccupations particulières de ces salariées eu égard à l'organisation du travail, la formation, l'équité salariale, ainsi que la santé et la sécurité au

travail. Cette brochure a été réalisée notamment à partir des réflexions émises lors du colloque sur les emplois de bureau, organisé par la CSN et la Fédération des affaires sociales en novembre 1992. Au cours de cette semaine, la CSN a voulu souligner le travail fait par l'ensemble de ces salariées.

La CSN représente 45,000 employé-es de bureau, soit 30,000 dans le secteur public et 15,000 dans le secteur privé. Par son action, la CSN veut faire reconnaître ce travail, tant financièrement que professionnellement, d'où les revendications portées par le mouvement sur l'équité salariale, la

formation ou encore l'organisation du travail. Le travail de bureau constitue le groupe professionnel le plus important au niveau de l'emploi au Québec. Presque une personne sur cinq (18,5%) occupait un emploi dans ce domaine, soit plus d'un million de personnes au Québec, en 1986. J.R.



La brochure produite par la CSN à l'occasion de la Semaine des employées de bureau 1993.

Le concours du mois de l'environnement

Comme le signalait *Nouvelles CSN* dans son dernier numéro, le mois de mai est le mois de l'environnement au Québec. À cette occasion, la CSN, par le biais de *Nouvelles CSN* lance un concours en deux volets afin de permettre aux syndicats affiliés de présenter soit une réalisation, soit un projet visant l'amélioration et la protection de l'environnement.

Le volet réalisation

En ce qui concerne le volet réalisation, l'évaluation sera effectuée en tenant compte des critères suivants:

- le niveau d'implication du syndicat;
- le niveau de participation des membres;
- le niveau d'atteinte des objectifs poursuivis en relation avec la protection et l'amélioration de l'environnement dont l'importance accordée au principe des 4R (réduction, réutilisation, récupération et recyclage).

Le volet projet

Pour ce qui est du volet projet, les idées soumises au comité d'évaluation devraient viser les objectifs énumérés ci-haut en plus d'être réalisables dans des délais raisonnables.

Les réalisations environnementales, comme les projets, peuvent être conjoints avec les employeurs ainsi qu'avec tout autre organisme environnemental à but non-lucratif.

Mode de participation

Les syndicats qui désirent participer au concours devront faire parvenir un texte indiquant:

- le nom, l'adresse et

le numéro de téléphone du syndicat;

- le nom du ou de la responsable du dossier;

- le titre du projet ou de la réalisation;

- une description du projet ou de la réalisation;

- les objectifs poursuivis et les moyens pour les atteindre;

- l'envergure et les moyens du syndicat;

- les caractéristiques du milieu de travail et du secteur;

- la description des mesures mises en place visant la protection ou l'amélioration de l'environnement;

- la date (passée ou prévue) de la réalisation du projet;

- les étapes ayant mené à la conception du projet (volet réalisation);

- un échéancier des différentes étapes envisagées pour la réalisation du projet (volet projet).

De plus, si le syndicat a constitué un dossier de son implication en environnement, il peut le joindre à son document de participation.

Les documents de participation devront être acheminés à la CSN au plus tard le 21 mai 1993, en indiquant sur l'enveloppe: réalisation ou projet, à l'attention de:

Robert Mercier, service du génie industriel de la CSN, 1601 DeLorimier, Montréal H2K 4M5.

Un prix dans chaque catégorie

Les dossiers seront jugés au mérite par un comité d'évaluation composé de cinq personnes. Des prix seront accordés dans chaque catégorie, réalisation et participation. Les gagnants mériteront une fin de

semaine de plein air pour deux personnes dans un des centres suivants: le centre Jouvence, dans les Cantons de l'Est, ou L'Association touristique régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Luc L.



Vue sur le fjord du Saguenay.

PERSONNES HANDICAPÉES

Votre questionnaire est attendu

La CSN a entrepris une vaste enquête sur la situation des personnes handicapées dans nos milieux de travail. Afin que cette enquête soit un reflet le plus précis de la réalité vécue dans les entreprises et les établissements, le délai fixé pour le retour du questionnaire qu'ont reçu tous les syndicats de la CSN a été reporté de quelques semaines, soit au 15 mai.

Dans une lettre adressée aux présidentes et présidents de syndicats, la vice-présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, a rappelé que l'année 1993 marque la fin de la Décennie des personnes handicapées décrétée par l'Onu.

On estime qu'environ 12 pour cent de la population aura un jour ou l'autre à vivre avec une incapacité. Ce sont des personnes qui sont atteintes d'un handicap à la naissance, mais aussi celles pour qui le handicap est le résultat d'accidents ou de maladies bien souvent subis à leur travail. Le gouvernement du Québec, dans sa politique de la santé et du bien-être, a reconnu que les Québécois qui ont des incapacités ont de

grandes difficultés d'intégration sociale. On estime que 62 pour cent des adultes handicapés ne sont pas intégrés dans un milieu de travail.

C'est le comité sur l'intégration ou la réintégration en emploi des personnes handicapées, un nouveau comité créé par le conseil fédéral en septembre 1992, qui a eu l'idée de faire cette enquête auprès des syndicats affiliés.

En septembre prochain se tiendra une rencontre des responsables des conseils centraux et des fédérations au cours de laquelle on présentera le résultat de l'enquête effectuée auprès des syndicats. Les participants à la rencontre seront consultés sur un plan d'action de la CSN pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées.

Les 6 et 7 mai, une délégation de la CSN participera au Forum pour l'intégration sociale organisé par l'Office des personnes handicapées du Québec. L'événement regroupera une centaine d'organismes québécois pour faire le bilan de la Décennie des Nations unies pour les personnes handica-

pées et tracer les perspectives de l'an 2,000 en la matière.

Claude St-Georges

NORANDA

Rejet des offres

Dans une proportion de 72,4%, les travailleurs de l'usine Noranda ont rejeté le 18 avril l'offre finale et globale de leur employeur. Plus de 80% des 650 travailleurs, membres du syndicat, assistaient à cette assemblée où ils ont aussi voté à 68,1% en faveur de l'exercice de moyens de pression, incluant la grève.

L'organisation du travail constitue le coeur des négociations en cours. L'objectif du syndicat est de régulariser les emplois actuels et futurs. La venue prochaine de changements technologiques et la mise en place d'un comité sur la réorganisation du travail incitent le syndicat à inclure dans la convention collective des balises claires qui respectent les droits des travailleurs et protégeront le maximum d'emplois. T.J.

Opposition au projet de loi C-101

En dépit de certaines améliorations touchant les procédures de recouvrement de salaire et les travailleurs et travailleuses accidentés, la CSN demande le retrait du projet de loi C-101 modifiant le Code canadien du travail. Ce projet permet à l'employeur de s'ingérer dans la vie syndicale d'une part, et, d'autre part, place les travailleuses québécoises devant des droits inférieurs à ce que les lois du Québec leur accordent en matière de retrait préventif.

En effet, s'il introduit la possibilité de modifier des tâches ou de réaffecter la travailleuse enceinte ou qui allaite dans la mesure où son travail présente un risque pour sa santé ainsi que celle de l'enfant né ou à naître, en même temps, il évacue ce nouveau droit de son contenu en évitant de contraindre l'employeur. Ce dernier n'aura l'obligation de modifier les tâches ou de réaffecter

l'employée que «dans la mesure du possible». Résultat: c'est la travailleuse enceinte qui se trouvera plus souvent qu'autrement en situation de choisir entre prendre un congé sans solde, qui sera partiellement compensé par des prestations d'assurance-chômage ou d'assurance-salaire, ou demeurer au travail en prenant le risque de subir une atteinte grave à sa santé ou à celle de l'enfant.

Non à un vote obligatoire

À un autre égard, la CSN s'oppose à ce projet parce qu'il introduit une toute nouvelle disposition: un vote obligatoire sur les offres patronales. Ce nouvel article donne la possibilité au ministre du Travail de soumettre les dernières offres patronales au vote des membres d'un syndicat. Cela constitue une intrusion dans le processus de négociation ainsi qu'une ingérence du ministre et des em-

ployeurs dans les activités d'un agent négociateur.

La CSN soutient que cette disposition présente un caractère inconciliable avec les principes de base du Code canadien du travail qui sont «l'encouragement de la pratique des libres négociations collectives et du règlement positif des différends», la reconnaissance de la «liberté syndicale» et l'établissement de saines relations du travail». En outre, la CSN estime que cela irait aussi à l'encontre de la convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, dont le Canada est signataire. La centrale déplore que le gouvernement continue de se fermer les yeux sur le véritable débat à entreprendre et la véritable mesure législative à mettre en vigueur pour civiliser les conflits de travail: une loi anti-briseurs de grève. T.J.



La grève est terminée chez Mulco

Les 33 employés-es de l'usine Mulco, de Saint-Hubert, ont tenu une minute de plus que leur employeur et ils ont obtenu un contrat de travail satisfaisant après deux mois et demi de grève. Ces membres de la Fédération de la métallurgie de la CSN se sont en effet prononcés, le 21 avril, dans une proportion de 83% en faveur d'une convention collective d'une durée de trois ans, du 1er décembre 1992 au 30 novembre 1995, comprenant des augmentations de salaire totalisant 11%, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de \$700. De plus, on note des améliorations aux chapitres des congés de maladie et de paternité, ainsi que du régime d'assurance collective. Les parties patronale et syndicale ont également convenu de former un comité paritaire qui se penchera sur les questions relatives à la qualité totale et la réorganisation du travail. Les deux parties tenteront également d'introduire la semaine de travail de quatre jours.

La compagnie Mulco fabrique des produits adhésifs et de calfeutrage. Elle a été rachetée par SICO en 1991.

Sur notre photo: Carmen Simard et Chantale Langlois, de Mulco, en compagnie du président du Conseil central de Montréal, Sylvio Gagnon. M.C.

PROFESSEURS ET CHARGÉS DE COURS Prolongations à l'UQAM

Les deux syndicats du corps enseignant de l'UQAM, celui des professeurs et celui des chargés de cours, viennent de convenir d'une prolongation de leurs conventions collectives respectives.

D'une part, celui des professeurs (SPUQ) a accepté une prolongation de deux ans de la convention, prolongation qui s'accompagne de la création de 26 postes de professeurs réguliers. Le traitement durant un congé sabbatique passera de 80% à 90% du salaire à la deuxième année du

contrat collectif. Le SPUQ a également obtenu l'ajout de deux échelons salariaux et amélioré quelques avantages sociaux.

De son côté, le syndicat des chargés de cours (SCCUQ) a accepté de reconduire la convention d'un an et de mettre sur pied des comités pour préparer le terrain de la prochaine négociation. La révision à la hausse des budgets pour les projets d'intégration pour la prochaine année constitue un des éléments importants de cette entente. L'intégra-



Roch Denis, qui vient de quitter la présidence du SPUQ.

tion à l'université, qui vise entre autres la participation des chargés de cours aux décisions, la valorisation de la tâche et la reconnaissance du statut, est un programme en vigueur depuis deux ans. M.L.

MAURICIE

Entente chez Acier Crête

Le 14 avril, les 15 travailleurs de l'usine Acier Crête (ex-Valco Métal), au Cap-de-la-Madeleine, se sont prononcés dans une proportion de 87% en faveur d'une convention collective d'une durée de deux ans comprenant des augmentations de salaire totalisant 8%.

Valco Métal avait fermé ses portes en octobre 1991. Les employés ont présenté, en vain, une offre d'achat afin de poursuivre les activités de cette entreprise de fabrication de fenêtres et de portes d'acier par le biais d'une coopérative. Finalement, à l'automne 1992, c'est M. Gilles Sergerie qui, avec le concours de l'homme d'affaires Gérard Crête, a pu racheter cette compagnie. Les fenêtres et les portes de cette usine sont destinées à l'industrie québécoise de la construction. M.C.



Vocabulaire des conventions collectives

Corriger les termes à éviter (en italique):

1. Elle a reçu sa *paie de vacances* à la veille de son départ.

Elle a reçu son *indemnité de congé* à la veille de son départ.

2. Il faudra tenir compte de *l'ancienneté de département*.

Il faudra tenir compte de *l'ancienneté de service*.

3. Il doit revoir la rémunération de ce salarié en fonction de son *titre d'emploi*.

Il doit revoir la rémunération de ce salarié en fonction de son *appellation d'emploi*.

4. Nous avons formé un *comité conjoint* regroupant les représentants des parties patronale et syndicale pour se pencher sur ce problème spécifique.

Nous avons formé un *comité mixte* regroupant des représentants des parties patronale et syndicale pour se pencher sur ce problème spécifique

5. Plusieurs travailleurs ont été expulsés de ce chantier, n'ayant pas réussi à obtenir leur *carte de compétence*.

Plusieurs travailleurs ont été expulsés de ce chantier, n'ayant pas réussi à obtenir leur *certificat de qualification*.

6. Le syndicat a rappelé que selon le Code du travail du Québec, la *juridiction* est déterminée par l'accréditation.

Le syndicat a rappelé que selon le Code du travail du Québec, le *champ d'application* est déterminé par l'accréditation.

7. Leur rémunération sera modifiée en fonction de *l'indexation au coût de la vie* et non en vertu de cette clause *monétaire*.

Leur rémunération sera modifiée en fonction de *l'indexation sur le coût de la vie* et non en vertu de cette clause *salariale*.

8. La question des salaires étant réglée, il ne reste plus à cet *officier* syndical qu'à revoir les clauses *normatives*.

La question des salaires étant réglée, il ne reste plus à ce *dirigeant* syndical qu'à revoir les clauses *non salariales*.

(Les termes à éviter ci-haut sont tirés de *Vocabulaire des conventions collectives*, une publication de l'Office de la langue française.) J.P.

QUÉBEC

Vote de grève chez IKEA

C'est dans une proportion de 81% que les salariés d'IKEA ont voté, le 19 avril, une banque de 48 heures de grève. Ces employés sont sans contrat de travail depuis décembre 1992 et la prochaine séance de conciliation est fixée au 5 mai. Leur principale revendication touche la réorganisation du travail. La partie salariale n'a pas encore été abordée. L.L.

Journées sociales à Chicoutimi

Renouant avec la tradition des Semaines sociales qui a marqué le Québec pendant des décennies, un groupe de chrétiens militants, dans la foulée du colloque *Rerum Novarum* tenu au printemps 91, a voulu s'impliquer en organisant, à Chicoutimi, les 30 avril, 1er et 2 mai, une rencontre où sont attendues environ 200 personnes socialement engagées et prêtes à discuter de la question de l'emploi.

Des militants comme Louis O'Neill, Guy Païement et Michel Beaudin, entre autres, travaillent depuis plusieurs mois à la réussite de cet événement. La problématique tourne autour des constats et interrogations suivants, qui sont d'ailleurs présents dans le présent dossier de *Nouvelles CSN*: «L'appareil productif moderne a de moins en moins besoin de la contribution des travailleurs. Les nouveaux emplois ne sont souvent que des emplois précaires. Il arrive souvent que de nouveaux investissements suppriment des emplois au lieu d'en créer. Le droit au travail et le plein emploi sont-ils des utopies? L'intégration à la vie en société et la participation à la richesse collective peuvent-elles se réaliser autrement que par le travail rémunéré?» M.R.

BIENVENUE

Mont Saint-Bruno

Ils sont 99 et ils s'occupent de l'entretien des pistes de ski du Mont Saint-Bruno, ainsi que de la cafétéria. Leur employeur, M. Couture, est aussi le président de l'Association des stations de ski du Québec. Ce qui ne l'empêche pas de refuser des augmentations salariales aussi minables que celles du MacDonald du coin à ses employés. Ce qui fait que ceux-ci se sont syndiqués à la CSN au début du mois. Leur syndicat sera affilié à la Fédération du commerce.

Béton Trudeau

Ils étaient syndiqués au local 791 de l'Union des opérateurs de machinerie lourde. Insatisfaits des services qu'ils en recevaient (ou plutôt: qu'ils n'en recevaient pas), les 25 travailleurs de Béton Trudeau et fils Ltée, une entreprise située sur l'île Perrot, ont décidé de se doter d'un syndicat autonome affilié à la CSN et à sa Fédération de la métallurgie.

ZEC Sainte-Marguerite

Ils étaient regroupés dans un syndicat de boutique sous entente de services avec le bureau Lapierre & Parent. Au nombre de neuf, ils travaillent pour la Zone d'exploitation contrôlée de Sainte-Marguerite de Sacré-Coeur, dans le comté de Saguenay. Ils seront affiliés à la CSN et à la Fédération des employés de services publics.

Ogilvy

Qui ne connaît pas le sélect «grand magasin» Ogilvy du centre-

ville de Montréal, où il est encore loisible d'observer les rares spécimens de la grande aristocratie british s'acheter des chaussettes en soie et des robes dont l'étiquette n'ose pas afficher le prix? C'est la compagnie Les Immeubles de la montagne Sainte-Catherine qui est gestionnaire de ce commerce et ses 45 employé-es viennent de déposer une requête en accréditation auprès du ministère du Travail pour être représentés par un syndicat affilié à la CSN.

Val Séjour

«Ils sont environ 9» — autrement dit: un peu moins de 10 — nous informe un communiqué du service de l'organisation... Blague à part, il s'agit des employées de bureau à l'emploi du Centre de jeunesse de la Montérégie, situé à Valleyfield, qui viennent de joindre les rangs du Syndicat des travailleurs de Val Séjour.

Industries Thermalite

Ils fabriquent la vitre thermique et font la coupe du verre plat. Ils sont à l'emploi des Industries Thermalite, à Pointe aux Trembles, et viennent de déposer une requête en accréditation pour qu'un syndicat CSN représente les 80 salariés de l'entreprise. Ils n'étaient pas syndiqués auparavant mais curieusement, l'employeur appliquait, mais en partie seulement, les conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des vitriers travailleurs du verre, local 1135.J.-P.P.

Changement de cap en France

L'alternance a joué, à Paris. Edouard Balladur et son équipe de droite est en place; elle doit cohabiter avec un président dit de gauche. La France se plaît-elle à la vivisection? Pour ou contre Louis XVI, pour ou contre Napoléon, même schéma pour la Commune, l'affaire Dreyfus, le Front populaire ou le régime de Vichy. Idéologies et intérêts jouent à l'alternance, si l'on voit avec simplicité cette France bipolaire.

Plus réel est le péril d'hégémonie d'une coalition victorieuse, quoiqu'à ce jour Balladur navigue avec prudence, voire attentisme. Il ose se lancer dans un programme d'austérité — valeur que la gauche a souvent proclamée sans y adhérer vraiment.

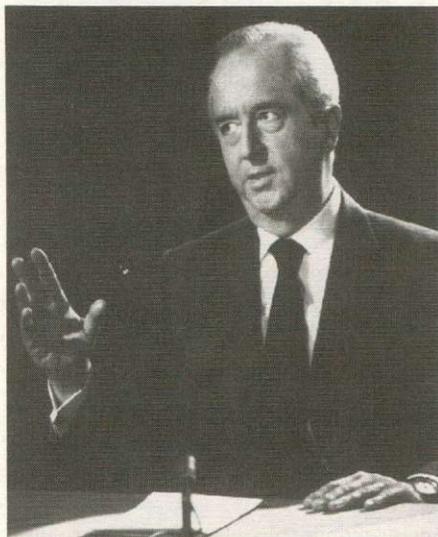
Voyons dans les mois qui suivent si la politique étrangère — que Mitterrand conserve sous son aile —

évoluera sensiblement. Pour l'heure, Balladur a évité de confier des ministères à des anti-Europe, mais l'Assemblée nationale, elle, a porté à sa présidence un croisé anti-Maastricht, Philippe Séguin.

La priorité pour tous les Français semble bien aller à l'économie. On aimerait bien faire fondre le bloc de trois millions de chômeurs, redonner à l'agriculture des assises solides et faire son lit dans l'Europe qui se construit, sans être marginalisé. Gauche ou droite, on doit gérer la crise.

Les dernières élections (scrutin uninominal à deux tours) privent l'extrême-droite (Front national) et le courant «vert» et écologique de repré-

sentation à l'Assemblée nationale, ce qui



Édouard Balladur

ne fera que renforcer la grogne et la méfiance chez les partisans de Le Pen (14% de l'électorat) et dans

maints cercles qui ont signifié durement au

Parti socialiste qu'il ne constituait plus, comme en 1981, une voie susceptible de «changer la vie». Les socialistes s'affaissent avec leur cote de 19%; comment savoir si le «big bang» dont veut leur faire bénéficier Michel Rocard aura des effets, après l'exclusion des «fa-

biusiens»? On est porté à douter sérieusement du type de «transparence» du dernier premier

ministre socialiste, Pierre Bérégovoy, qui tardivement a plaidé qu'il n'avait rien à se reprocher dans une certaine transaction (prêt hypothécaire sans intérêt de plusieurs millions de francs pour acheter un appartement).

Dans le *Washington Post*, on écrit que la première leçon du scrutin en France est que «si l'on veut, à l'heure actuelle, remporter une élection, il faut ne pas être le parti au pouvoir.» Qu'en pense Felipe Gonzalez qui, dans l'Espagne aux 3 millions de chômeurs, a décidé de provoquer des élections anticipées le 6 juin?

Clément Trudel

Le pouvoir n'est pas au bout du fusil

De Klerk croit en des élections multiraciales, Mandela aussi. Dans une certaine mesure, les sociétés américaines y croient également; petit à petit, comme Microsoft qui avait quitté l'Afrique du Sud en 1986, elles reviennent. À vrai dire, selon la Chambre américaine de commerce en Afrique du Sud, les compagnies se font du souci pour la «violence qui nuit aux affaires, pour les lois contrariantes» et surtout pour savoir si prévaudra une économie de marché. Dans *The Economist*, un supplément paru en mars porte sur le «Final Lap» de ce pays où l'évolution est telle que le magazine y recense «des rouges qui ont une tête!» Est nommé parmi ces communistes fiers de l'être, Chris Hani, secrétaire général du Parti communiste (SACP), celui-là même qui a été assassiné devant sa maison le 10 avril par un membre du parti d'extrême droite blanc AWB, que dirige Eugène Terre-Blanche.

Les occasions de trébucher sur le chemin de la «paix» n'ont pas manqué depuis trois ans. Le meur-

tre de Hani pourrait signifier un blocage ou un brusque coup de frein. Tout compte fait, la raison prévaudra. Hani avait, quelques jours avant sa mort, vivement critiqué ceux qui prônent, en 1993, la lutte armée. À remarquer que Hani était perçu comme l'un des successeurs possibles de Mandela et qu'il avait déjà été chargé de la branche armée de l'African National Congress. Autre motif pour ne pas désespérer: le discours choc prononcé par Nelson Mandela le 6 avril à Mamelodi, lors du transfert des restes de Solomon Mahlangu, héros de l'ANC pendu en 1979. Mandela choisit de rap- peler à la majorité noire la nécessité de s'organiser pour gagner des élections. Abordant la question de la violence, il a dit: «*nos gens sont eux aussi impliqués dans la violence*» et l'ANC se doit «*de condamner ceux qui, parmi les nôtres, tuent des innocents.*» On ne saurait être plus clair et je parie que Mandela, de Klerk, feu Chris Hani et les autres sauront persuader leurs concitoyens que le pouvoir n'est pas au bout du fusil. C.T.

Somebody's war

Dans l'*International Herald Tribune* du 30 mars, une publicité nous montre de dos un enfant aux pieds nus, baluchon sur le dos: «*He got in the way of somebody's war.*» C'est l'un des volets d'une campagne mondiale pour la protection des victimes de la guerre. Cette publicité rappelle que «*neuf morts sur dix, dans les guerres modernes, sont des civils.*» Civils de Bosnie-Herzégovine, de Somalie, du Haut-Karabagh, de Géorgie, du Sud-Soudan et d'ailleurs. Des images gavées de sang et de pleurs nous le rappellent régulièrement. On peut se demander si les déséquilibres qui causent les guerres (ou qui en découlent) sont pris en compte. J'ai lu ailleurs que «*les revenus per capita des 20 États possédant le plus fort taux de réfugiés s'élèvent à 700 dollars*», soit 30 fois moins qu'en Suisse, 25 fois moins qu'au Canada! Est-il exact que ventre gavé n'a pas d'oreille?

C.T.



Rising Sons

C'est bien connu, Taj Mahal est un monument du blues, du folk et, plus largement, de l'héritage culturel afro-américain. De plus, c'est un chanteur spécialiste de l'harmonica, de la guitare et du piano. Quant à Ryland Cooder (*Boomer's Story*; *Jazz*; *Paris, Texas*; *Crossroads*; etc.), on le sait aujourd'hui, c'est un maître des guitares, y compris de la dobro et de la slide, ainsi que de la mandoline. Ce que nous ne savions pas, ami-es et camarades, c'est qu'au commencement, leurs chemins se sont croisés. Ils ont fait partie du même groupe entre 1964 et 1966: les *Rising Sons*. Un troisième guitariste, moins connu celui-là, mais également créatif, faisait équipe avec eux: Jesse Lee Kincaid. Pour des motifs mystérieux et longs à expliquer ici, les

Rising Sons n'ont pu sortir un album sur le marché, même si le matériel était fin prêt. Heureusement, 25 ans plus tard, la compagnie de disque Columbia a procédé à une réparation historique et a mis sur le marché, en 1992, un album comprenant pas moins de 22 pièces. Cooder et Mahal ont, dès lors, tracé les sillons desquels pousseront des oeuvres de blues et de folk auxquels, dans un but de perfection, ils consacreront leurs vies respectives: *Statesboro Blues*, *By And By (Poor Me)*, *Corrin*, *Corinna*, *Dust My Broom*, et autres. De plus, l'enregistrement est également révélateur d'un son pop en vigueur dans les



années 60 et des différentes orientations musicales qui pouvaient traverser cette formation. Un Jesse Lee Kincaid inspiré par les Beatles en est le responsable. Ce guitariste a par ailleurs commis un petit bijou musical: *Sunny's Dream*. C'est certainement un album pour les amateurs de blues et de folk. À recommander également aux collectionneurs et autres anthropologues. Enfin, remerçons Sylvain Cormier, chroniqueur musical au quotidien *Le Devoir*, de nous avoir révélé les *Rising Sons*.

C'est sur étiquette Columbia Legacy: WCT 52828.

Michel Crête

Locomotive

Les amateurs du genre *rock & rail* qui ont fréquenté le Quai des brumes, les dimanches de mars, ont eu droit à la prestation du groupe *Locomotive*. Les trois virtuoses de la guitare que sont André Duchesne (ex-*Conventum*), Claude Fradette et Francis Grandmont étaient accompagnés par un excellent batteur, Rémi Leclerc. Leur rock contemporain, unique en son genre, mérite d'être découvert. D'ailleurs, cette formation procédera au lancement d'un premier album le 4 mai prochain, au même Quai des Brumes, rue Saint-Denis, à Montréal.

Yves Lacroix.



CINÉMA

LOVE-MOI en tournée

Il y a plus de deux ans, je vous parlais de *Love-moi*, le dernier film de Marcel Simard. Ce film traite de la délinquance et de la difficulté des intervenants sociaux à arriver à des résultats concrets auprès des jeunes.

Durant la même période, Les productions Virage partaient en tournée avec *Le grand monde*, un autre film de Simard traitant des psychiatisés. Cette tournée, financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, avait pour but de rejoindre les personnes isolées souffrant de troubles mentaux tout en démystifiant la «maladie mentale».

Cette tournée fut un succès à tous les points de vue. C'est pourquoi Les productions Virage récidivent avec *Love-moi*.

Depuis le début de mars, des projections publiques et des rencontres d'animation sont organisées auprès de cégeps, de centres d'accueil et d'organismes communautaires oeuvrant auprès des jeunes. D'autres rencontres incluent la production du *Spasme de vivre* traitant du suicide chez les jeunes dont je vous ai déjà entretenus.

La tournée prévoit tout l'équipement, ainsi qu'une formation et une préparation des intervenants des établissements qui animeront ces rencontres.

Love-moi est un film dur, traitant d'un sujet difficile: la délinquance chez les jeunes. Il mérite d'être vu. Il mérite qu'on en discute dans tous

les milieux de jeunes, et ceux d'intervenants du secteur de l'éducation et des services de santé et services sociaux ayant à «vivre» au jour le jour avec ce problème.

Tout organisme communautaire ou regroupement d'intervenants intéressés à recevoir *Love-moi* en tournée n'ont qu'à s'adresser auprès des productions Virage à Pierre Pagé au (514) 276-2262.

Les prochaines rencontres de la tournée sont les suivantes:

- Rimouski (St-Gabriel - des Hauteurs - St-Charles): projection publique dans deux villages et animation par des jeunes du Centre jeunesse inter-paroissial, 3 et 4 mai.

- Montréal: projection publique et animation par des étudiants d'intervention en délinquance au Cégep Maison-

neuve, 4 mai à 19 heures, au 2700, rue Bourbonnière, coin Sherbrooke.

- Projection semi-publique organisée par des jeunes intervenants du groupe Petit-à-petit et le YMCA vers la mi-mai.

- Projection publique et animation par des jeunes du Centre communautaire Entregens, le 18 mai, au 5675, rue Lafond, à Rosemont.

Ceux qui ne sont pas impliqués dans ces milieux pourront toujours se reprendre puisque Radio-Québec diffusera *Love-moi* en primeur en octobre et y consacra un Droit de regard et un Droit de parole avec une forte participation de jeunes.

Michel Tremblay

J'aime encore mieux le Pepsi

Ainsi donc, la station CFLS-FM, qui a déjà été des beaux moments de la radio, dans les années 70, n'a plus de journaliste à son emploi.

Son unique journaliste sera remplacé par le réseau NTR, pour Nouvelles Télé-Radio, un service de l'agence Presse canadienne, émettant de Montréal, cela va de soi.

Mais ce n'est rien. Le directeur de CFLS a annoncé que lui-même allait assurer la couverture locale de la rive-sud de Québec en recourant aux journaux et aux auditeurs qui voudront bien lui téléphoner des informations.

Il a même tenu à préciser qu'il y aura ainsi plus de nouvelles qu'avant. Et tant pis pour le malheureux journaliste qui se «désamait» pour tout faire seul depuis une dizaine d'années.

Après le journal sans journaliste de l'éditeur du *Soleil*, Robert Normand, voici la radio sans journaliste.

Cependant, contrairement à M. Normand, le directeur de CFLS n'a pas ajouté que c'était la radio qu'il a toujours voulu faire.

Or donc, il y aura sur les ondes quelque chose qui aura l'air d'un bulletin d'information, qu'il vienne de Montréal ou qu'il s'agisse de la lecture des hebdomadaires locaux, du *Journal de Québec* ou du *Soleil*.

Le CRTC sera satisfait. Ça ressemblera à de l'information. Et le son, lui, continuera d'être western. Tout sera donc dans l'ordre selon les conditions de la licence.

Et les embouteilleurs Pepsi, qui possèdent la station, auront réduit leurs dépenses, l'information étant, là comme ailleurs, «le service qui coûte cher et qui ne rapporte rien».

FLASH



À ce compte, la seule question qu'on peut se poser est la suivante: pourquoi le CRTC continue-t-il à limiter les permis d'exploitation si l'information, le seul service public des stations, n'est pas garantie?

Il y a sûrement place pour

une vraie radio locale dans la région de Lévis, même modeste, et, pourquoi pas?, communautaire. Si le CRTC ne peut imposer aucune norme, qu'il rétablisse, ou plutôt établisse, la libre concurrence, au lieu de protéger les marchés publicitaires.

Comme dans la presse écrite, ou encore dans le marché des boissons gazeuses. Mais ce dernier exemple est boiteux. Les embouteilleurs sont obligés de respecter certains critères. Mettre, par exemple, du Pepsi dans des bouteilles de Pepsi.

Jacques Guay

Un travailleur d'en bas au Japon

LE CLOU QUI DÉPASSE.

Récit du Japon d'en bas.

André L'Hénoret

Paris, La Découverte. 1993, 175 pages, \$29.

Que fait-on avec un clou qui dépasse?

Dans ce petit livre, l'auteur nous décrit ce qu'on en fait au Japon. André L'Hénoret a travaillé pendant dix ans dans une entreprise de sous-traitance, comme «chauffeur de camion, soudeur et monteur de structures d'acier». Il tenait un journal personnel, on l'a

obligé à en faire un livre. La trentaine de courts chapitres (5-6 pages chacun) sont autant de flashes sur différentes situations vécues par lui et ses camarades de travail. C'est «le Japon d'en bas» qui nous est présenté, celui où vivent 70% des travailleurs. En voici le portrait: accidents de travail non déclarés; inspecteurs souvent corrompus; temps supplémentaire imprévisible et obligatoire pour conserver son

emploi; normes légales non respectées; taux de roulement de personnel très élevé; immigrants affectés au travail «dur, sale et dangereux»; épuisement au travail devenu une obligation; les six jours de vacances annuels et le congé du dimanche souvent écourtés.

L'auteur démontre aussi la grande difficulté que rencontrent les travailleurs qui veulent organiser un véritable syndicat dans ces lieux de travail. Voilà la vie au travail de la grande majorité du peuple japonais.

Les médias sont bien silencieux, sur cette réalité ouvrière. L'Église aussi, d'ailleurs, et l'auteur, qui est aussi prêtre et curé de paroisse, ne manque pas de le lui reprocher.

La solidarité existe tout de même, comme en témoignent plusieurs exemples, dont celui de quatre congédiés d'une compagnie pétrolière qui ont eu gain de cause après 18 ans (!) de procédures.

Ces milliers d'usines de sous-traitance sont une composante essentielle et la face cachée du «miracle japonais». Dans ce livre, pas de référence aux «nouveaux modes d'organisation du travail», pourtant un autre produit japonais d'importation. Le lecteur aura droit plutôt à une vue directe et vivante sur l'envers du «fameux modèle».

Yves Laneuville

LECTURE





Sur les esprits négatifs

Le défaut d'admiration limite étroitement l'intelligence
- Guillaume Simard

L'esprit d'admiration n'est pas très répandu. Un jour, j'ai beaucoup étonné un éditorialiste en lui demandant comment il se faisait que les gens de son métier, si souvent négatifs, n'exprimaient pour ainsi dire jamais d'admiration dans leurs articles. Surpris, il n'a répondu que des généralités sur le devoir de critique en démocratie. Mon interlocuteur, pourtant intelligent, ne semblait absolument pas comprendre mon point de vue.

Sa réponse était sans doute une bonne réponse. Mais insuffisante et partielle. Car si l'on n'éprouve jamais d'admiration pour certaines personnes, certaines réalités sociales, certains idéaux, dans l'actualité, alors on se prive très certainement d'apercevoir une importante partie des choses — en fait la plus exaltante et la plus nécessaire. Eh bien, c'est ainsi. La pente du journalisme (sauf dans le domaine des arts et des lettres) est presque toujours là même: les éditorialistes surtout n'expriment guère d'enthousiasme ou de chaleur envers quiconque.

Cette inclination à tout juger sous un jour amer, négatif, dérisoire (et souvent juste néanmoins...) ressemble à autre chose. Elle ressemble d'une certaine façon aux bulletins de nouvelles à la télévision, où il n'y a que catastrophes et horreurs, c o m m e

chacun sait. Dites donc! si l'on mêlait des événements de l'art à l'information télévisée ainsi que des nouvelles concernant telle ou telle oeuvre sociale ou esthétique, la parution d'un livre, un fait intellectuel ou moral important! Si l'on faisait alterner plus souvent, et dans le corps des émissions d'informations générales, les insignifiants des politicailleurs avec certaines nouvelles concernant des individus moins navrants! Par exemple: la première d'une pièce de théâtre ou d'un film, le vernissage

ment à la fin pour essayer de tout racheter! La vie n'est pas uniquement moche. Elle est parfois haute, supérieure, lumineuse.

L'esprit d'admiration. Dans les pages éditoriales, on dirait que l'on a peur de se faire prendre en flagrant délit de spontanéité. N'a-t-on d'inclination pour aucune cause? Une émotion généreuse ne peut-elle jamais passer dans ce que l'on écrit? Est-ce interdit?

Un cas remarquable

J'ai un bon exemple de ferveur. Il est vrai que c'est dans le domaine de l'art, où l'on ne vit pas dans le désenchantement chronique. C'est le cas de Robert Lévesque, critique de théâtre au *Devoir*. Ses critiques, négatives ou positives, mais fortes, éclairantes, déterminantes, sont d'un esprit entier et essentiellement généreux. Il paraît que certains théâtres lui en veulent.

Mais c'est parce qu'il a de la vigueur. Il peut être critique tout à fait redoutable, bien sûr. Mais ses ferveurs ne sont pas moins marquées que ses mépris. On peut se surprendre que j'amène ici cet exemple, puisque Robert Lévesque a assez souvent la main pesante. Mais ses admirations sont enlevantes. Je l'apprécie pour ceci et pour cela. Car il a aussi bien du sens.



GARVOTTE

Being at home

Pour finir le tout, alors qu'il pleuvait depuis quatre jours et qu'aussi loin que pouvaient porter les prédictions de madame Blouin, on ne voyait venir que du gris, voilà qu'au réveil les nouvelles de six heures nous apprennent que Benoît Bouchard, dans la journée, va annoncer son retrait de la vie politique. Et dire qu'il y en a qui ne se sont jamais posé cette question existentielle: la vie vaut-elle ou non la peine d'être vécue!

Quoi! Alors que la principale tâche que s'est assignée le gouvernement Bourassa pour les prochains mois consiste à trouver la manière de faire davantage de place à l'anglais au Québec, nous serons privés dorénavant de cette rassurante présence quotidienne à la télévision? Il pouvait tout nous expliquer pourtant, Benoît du Lac. Et même, dans les derniers temps, il savait le faire en anglais, langue qu'il avait appris à pratiquer à Ottawa. Pourquoi il fallait retourner les Turcs en Turquie. Pourquoi il fallait trouver notre compte dans le Lac Meech. Pourquoi il fallait démanteler le CN. Pourquoi les prothèses mammaires n'étaient pas dangereuses pour les femmes. Pourquoi il avait mis fin à l'universalité des allocations familiales. Pourquoi il était resté pendant que Lucien parlait. Pourquoi les deux tiers de ses électrices et électeurs du comté de Lac-Saint-Jean avaient rejeté son entente de Charlottetown.

Mais peut-être était-il arrivé au point où même un politicien se trouve à court d'arguments?

Ce qui, malheureusement, n'est pas le cas du ministre Claude Ryan, responsable de la langue; — à savoir s'il s'agit de la langue française ou de la langue anglaise, là, c'est une autre question. Lui aussi, il peut tout vous expliquer.

Par exemple, lors d'une récente rencontre avec des représentants du Mouvement Québec Français, c'est avec une référence évangélique qu'il justifiait l'approche du parti libéral en matière d'affichage. «*Nous sommes des Hérodiens, c'est-à-dire ouverts sur le monde. Vous êtes des Zélotes.*» On en a déduit que

with Claude



les Zélotes devaient être plus zélés que les autres.

Bien que...

Dans sa défense de la liberté imprescriptible et inaliénable d'afficher en anglais, liberté qui, ces jours-ci au Québec, prime sur toutes les autres, le ministre s'est appuyé sur un

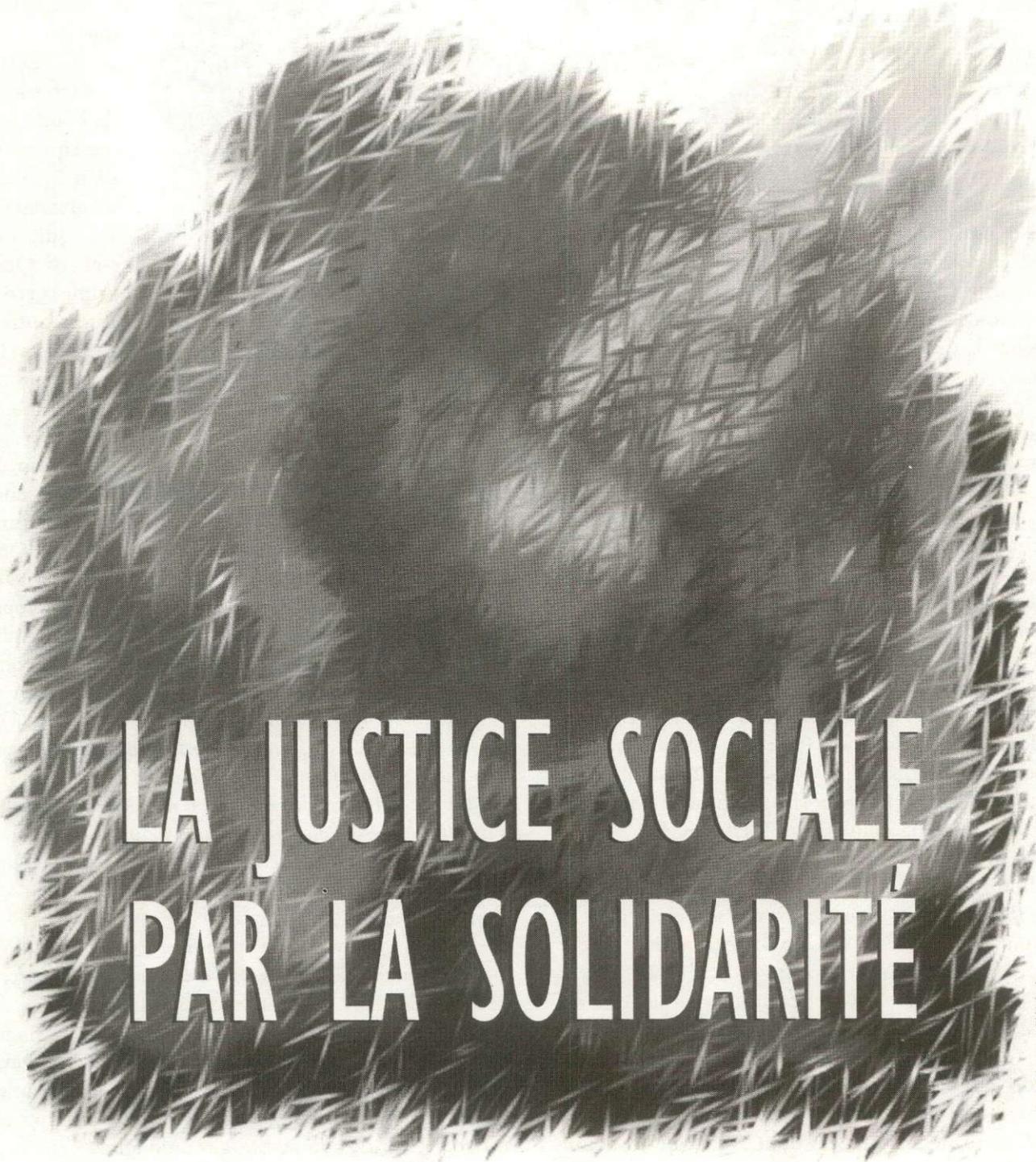
autre droit, qu'il tient lui aussi en très haute estime: le droit de propriété.

M. Gordon McIntyre, entrepreneur de pompes funèbres de son état, profondément convaincu que l'anglais était en passe de devenir une langue morte, s'est rendu devant un comité de l'Onu pour lui demander d'intervenir. «*Comment puis-je lui dire qu'il ne peut pas afficher dans sa langue sur sa propre propriété? Après tout, il est chez lui!*», de dire le ministre. Ce à quoi Gérard Larose, dont les oreilles commençaient de laisser s'échapper un peu de fumée, répliqua: «*Monsieur le ministre, le droit de propriété ne donne pas le droit de faire n'importe quoi! Votre homme ne peut pas monter sur le toit de sa maison et tirer du 12 sur tout ce qui passe dans la rue! Il ne peut pas non plus s'installer sur son perron à quatre heures du matin et hurler dans un haut parleur! Les droits s'ajustent les uns aux autres, le bien commun servant à éclairer les décisions à prendre.*»

La veille de l'annonce du départ de M. Benoît Bouchard, une dizaine d'électeurs et d'électrices du Lac-Saint-Jean étaient dans une auberge de Trois-Rivières, réunis là à l'occasion d'un mariage. Pas de clés dans cette auberge. Des cartes magnétiques pour ouvrir les portes. Avec un mode d'emploi rigoureusement unilingue anglais. Pas facile à comprendre pour des francophones unilingues. Il ne faudrait pas qu'un professeur de McGill se trouve dans une situation pareille en Alberta, avec une carte rédigée en français seulement... L'Onu travaillerait en temps supplémentaire.

Mais l'urgence, au Québec, c'est de faire plus de place à l'anglais. Justement, Benoît revient.

Une fiscalité équitable, c'est normal
Des emplois de qualité, c'est un droit
Le maintien des programmes sociaux, c'est vital



**LA JUSTICE SOCIALE
PAR LA SOLIDARITÉ**

Anne Brissette / PAOI Design

1er mai : MANIFESTATION

Rassemblement à 13 H au parc Jarry
(St-Laurent, angle Gounod, métro de Castelnau)
Arrivée-manif à l'aréna Michel-Normandin

